IMT Nuremberg Archives

H – 533

International Court of Justice

H0533 – 0001

2017-D

H0533 – 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Séance du lundi 1er avril 1946

ouverte à 10 h. sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

Le PRESIDENT.- Les avocats de la Défense ont-ils des questions à poser à l'accusé ?

DR SEIDL.- (Défenseur de HESS et de FRANCK) Le 29 août, 1939 il y a eu un contrat entre l'URSS et l'Allemagne. Le préambule contenait les paroles suivantes : " En considération de la tension réciproque existant entre l'Allemagne et la Pologne, au cas où un conflit éclaterait, nous avons convenu ce qui suit....."

Vous souvenez-vous si ce préambule avait à peu près cette teneur ?

RIBBENTROP.- Je ne me rappelle pas de la teneur exacte de ce préambule, mais l'idée était celle que vous venez d'exprimer.

Q.- Est-il exact que pendant les négociations, à Moscou, le 31 août 1939, le Chef du Ministère des Affaires Etrangères, le Dr GAUS a pris part aux discussions et qu'il a conclu ce traité ?

R.- L'ambassadeur GAUS a partiellement pris part aux négociations et a, en effet signé avec moi le traité.

Q.- Je vais vous lire un passage contenant les paroles du Dr GAUS et vais vous poser quelques questions à la suite de ce texte. Sous le chiffre 3....

LE PRESIDENT .- Dr SEIDL, quel document allez-vous lire ?

(Dr SEIDL)- R.- Je lirais une partie d'une déclaration de l'ambassadeur GAUS qui figure sous le chiffre 3 et à la suite de cela je poserai quelques questions aux témoin.

...

H0533-0003

....Quelques points sont en rapport avec ce traité et n'ont pas encore été suffisamment éclaircis.

LE PRESIDENT.- Oui, Général RUDENKO.

Général RUDENKO.- Je ne sais, Monsieur le Président, quel rapport ont ces questions avec l'accusé HESS ou avec l'accusé FRANCK que défend le Dr. SEIDL. Je ne veux pas discuter le sens de cet affidavit car je n'y attache aucune importance. Je voudrais simplement attirer l'attention du Tribunal sur le fait que nous ne nous occupons pas de l'examen des questions qui ont trait à la politique des pays alliés, mais nous examinons le procès des Grands Criminels de Guerre. Des questions de ce genre de la part de la défense ne sont que des essais de distraire le Tribunal des affaires examinées dans ce Procès.

Je voudrais vous demander d'interrompre ces questions car elles ne sont pas pertinentes au procès actuel.

DR SEIDL.- Mais...

LE PRESIDENT.- (délibération de quelques instants) Dr. SEIDL vous pouvez poser les questions.

Dr. SEIDL.- L'ambassadeur GAUS a déclaré dans son affidavit/le 30 août 1939" à midi arriva l'avion du Ministre du Reich qui est venu ici discuter les négociations en cours au sujet du traité. L'après-midi du même jour, les premières discussions eurent cours entre M. RIBBENTROP et STALINE. Du côté allemand, il y avait M. HINGER, en qualité d'interprète et peut-être aussi M. SCHULENBURG. Mais moi-même je n'y ai pas pris part."

" Le Ministre des Affaires Etrangères revint très satisfait de ces entretiens et se déclara tout à fait d'accord. Il disait qu'il était à peu près certain que l'on en viendrait à la signature du traité du côté allemand. La continuation des pourparlers, ainsi que la signature des documents étaient envisagées pour le soir même. J'ai pris part

...

H0533 – 0004

...moi-même à ces discussions préliminaires, l'ambassadeur de SCHLENBURG y a pris part également, ainsi que l'ambassadeur compe DICKER. Du côté ~~allemand~~ russe, des négociations furent traitées par STALINE et MOLOTOV qui avaient pour interprète M. PAVLOV. Il n'y eut aucune difficulté à nous mettre d'accord sur la teneur du texte du pacte de non-agression soviéto-allemand. M. RIBBENTROP personnellement, dans son préambule avait participé pour une grande part à la rédaction de ce texte, au sujet des relations amicales qui devaient exister entre la Russie et l'Allemagne.

M. STALINE fit remarquer que le Gouvernement soviétique après avoir été pendant Six ans ébranlé par le National-Socialisme allemand ne pouvait pas tout de suite assurer une amitié subite entre la Russie et l'Allemagne. Le préambule en question fut donc rayé et modifié dans un autre sens.

A côté du pacte de non-agression on parla longuement d'un protocole secret qui autant que je le sache reçut le nom de protocole secret supplémentaire et dont le contenu restreignait les intérêts réciproques entre les deux états au ujet des régions qui les intéressaient mutuellement. Il y avait là une question d'intérêt; il se peut qu'une autre expression ait été employée, je ne le sais plus.

L'Allemagne déclara au sujet de la Lettonie, de la Finlande et de la Lithuanie qu'elles faisaient partie des sphères de ~~xxxxx~~ ses propres intérêts. Au sujet de l'intercet politique de l'Allemagne, vis-àvis des deux pays baltiques que j'ai nommé en premier, on arriva à une controverse. Tout d'abord lorsque M. le Ministre des Affaires Etrangères sur la base de ces instructions voulait discuter davantage sur la question ~~de que~~ de l'intérêt que l'Allemagne portait à ces deux pays, particulièrement au sujet de ces régions, le Gouvernement soviétique ne se déclara pas d'accord. Le Ministre des Affaires Etran-

...

H0533 - 0005

...gères du Reich en avait déjà discuté au cours de sa première discussion. Il s'était mis en relations avec HITLER et ce n'est qu'au cours de la seconde discussion que la auestion se posa réellement. Ensuite il en parla directement avec HITLER lequel lui donna les pouvoirs nécessaires pour pouvoir accepter le point de vue soviétique.

Au sujet de la région polonaise, on se mit d'accord sur une ligne de démarcation. Si elle figure exactement sur un des documents, je ne en saisrien ou bien quand et comment a-t-elle été inscrite dans le document, je l'ignore, je ne me le rappelle plus aujourd'hui. Du reste au sujet de la Pologne nous sommesconvaincus qu'un accord, comme quoi les deux puissances, lors d'un réglement définitif, traiteraient avant tout des questions concernant ces pays. Il serait cependant possible que ces derniers accords concernant la Pologne puissent amener plus tard à des modifications sur la base du document secret dont j'ai parlé plus haut.

De la part des deux pays on contasta que l'Allemagne avait tout de même des intérêts économiques là-bas. Le pacte de non-agression et le document secret furent encore signés dans la nuit qui suivit, quelques heures après la discussion.

Q.- Témoin, dans la déclaration sous foi du serment de l'ambassadeur GAUS, on parle d'une convention comme quoi les deux puissances en cas de règlement définitif concernant la Pologne discuteraient ensemble. Est-ce qu'un accord semblable a été conclu le 30 août ?

R.- Oui, c'est exact. Il régnait alors une crise intérieure entre la Pologne et l'Allemagne, et naturellement cette question fut discutée je tiens à préciser ici, qu'il n'y avait pas le moindre doute ~~quand~~ tant, dans le point de vue du Führer que dans celui de STALINE, que si toutes les négociations étaient épuisées avec la

..

H0533 - 0006

Pologne, les régions qui un jour avaient été arrachées par la force des armes à nos deux puissances, devaient être reprises aussitôt par la force des armes.

Dans ce sens, les régions de l'est furent occupées par les troupes soviétiques et les troupes allemandes du côté de l'ouest occupèrent la Pologne; pour cette raison, après la victoire il n'existe aucun doute que STALINE ne pourra jamais faire à l'Allemagne le reproche d'une agression ou d'une guerre d'agression à la suite de la manière dont l'Allemagne avait agi elle-même en Pologne.

Q.- Une autre question...

R.- Je vous demande de me laisser continuer. Si l'on parlait d'une agression à ce moment, ceci serait valable pour les deux pays.

Q.- Est-ce que la ligne de démarcation dans ce traité secret a été définie en parole seulement ou bien a-t-elle été définie sur une carte jointe au protocole secret ?

R.- La ligne de démarcation fut dessinée sur une carte. Dans ses grandes lignes elle allait le long du fleuve PISJA, Bug, Narev, Sam. Autant que je m'en souvienne c'était la ligne de démarcation qui devait être maintenue dans le cas où nous en arriverions à un conflit armé avec la Pologne.

Q.- Est-il exact que, d'après les négociations conclues dans ce traité, la plus grande partie de la Pologne n'allait pas à l'Allemagne, mais à la Russie ?

R.- Cela je ne peux pas exactement le dire, ni dans quelle mesure. De toute façon il en était ainsi : Toutes les régions qui étaient à l'est de ces fleuves tombaient à l'Union Soviétique et les régions qui se trouvaient à l'ouest de ces fleuves devaient être occupées par l'Allemagne, de sorte que ces régions, ainsi qu'elles étaient définies par l'Allemagne, n'étaient pas encore tout à fait déterminées, de sorte qu'on n'en avait pas encore discuté avec HITLER. Plus tard, on

H0533 - 0007

en a parlé au Gouvernement général; après avoir perdu ces régions à la suite de la première guerre mondiale nous avions convenu que ces régions devaient revenir à l'Allemagne. Je reviens sur une autre question.

Q.- Vous avez dit, vendredi dernier que vous aviez voulu gagner la Russie pour signer le pacte des trois puissances. Voulez-vous nous dire pourquoi vous n'avez pas abouti ?

R.- Cela n'a pas abouti par suite des exigences de la Russie. J'avais déjà parlé de tout ceci à MOLOTOV à Berlin et par les voies diplomatiques nous devions en traiter ensemble; je lui ai dit que je m'en rapporterais au Führer de façon à ce que les exigences que M. MOLOTOV nous a déjà fait connaître à BERLIN, d'une façon quelconque, trouvent leur solution dans un accord ou même dans un compromis. C'est alors que le comte Schulenburg à Moscou nous envoya une note nous transmettant les exigences des Russes. Le Führer avait autant que je le sache dit à Molotov qu'il ne désirait pas qu'après la guerre d'Hiver de I940, ~~dans~~ là-haut dans le Nord on continua à se battre et qu'une guerre recommence.
Les exigences concernant la Finlande furent renouvellées et nous supposions qu'il s'agissait de l'occupation de la Finlande. C'était très difficile car c'était une exigence que le Führer avait déjà refusé d'admettre.
Les russes avaient encore une autre exigence au sujet des Balkans et de la Bulgarie. La russie voulait avoir là-bas des bases navales et voulait conclure un accord avec l'Angleterre au sujet de la Bulgarie. Nous entrâmes en relation avec le Gouvernement Bulgare qui ne désirait pas cela et du reste, pour le Führer, ainsi que pour Mussolini c'était là une question très difficile.
Cette pression russe sur les Balkans nous gênait car nous avions là-bas des intérêts économiques, céréales, huile, etc. Mais avant tout le gouvernement bulgare ne désirait pas cela.

H0533-0008

Les russes voulaient également avoir les bases navales dont nous avions besoin et des bases militaires dans les Dardanelles. Il y avait également un désir que Molotov m'avait déjà exprimé à Berlin s voir : l'obtention d'une façon quelconque de débouchés sur l'Atlantique, sur le Pacifique et sur la Baltique.

Molotov me dit que la Russie s'intéressait beaucoup aux débouchés sur la Baltique. J'ai parlé au Führer de ses exigences et de ses désirs. Il me dit d'entrer en relation avec Mussolini qui était intéressé fortement lui-même par ces exigences, ce qui se fit. De même pour les exigences relatives aux Balkans, de même pour celles des Dardanelles Mussolini ne se déclara pas d'accord. En Bulgarie j'ai déjà dit que la Bulgarie ne voulait rien savoir; quant à la Finlande, ni le Führer, ni la Finlande ne voulaient accepter ces exigences de l'Union Soviétique.

On discuta pendant plusieurs mois. Je me souviens une fois de plus sur la base d'un télégramme émanant de Moscou en Décembre I940, j'eus un très long entretien avec le Führer. J'avais l'impression que si sous une forme quelconque nous consentions un compromis avec la Russie, et que nous cédions à ses désirs, alors on pourrait former une constellation si forte qu'à la fin elle déciderait quand même l'Angleterre à accepter la paix.

LE PRESIDENT.- C'est une réponse à quelle question? A Quelle question etes-vous supposé répondre ?

Dr SEIDL.- Il a répondu à la question suivante : quelles furent les motifs ...

LE PRESIDENT.- Dr SEIDL , s'il a répondu à la question vous devriez l'arrêter.

Dr SEIDL.- Très bien. J'en viens à une autre question quelles étaient les intentionsd'Hitler en ce qui concerne la force militaire de l'Union soviétique.

R.- Adolf Hitler m'a dit un jour ce qui suit : " à une époque où il avait des inquiétudes sur ce qui allait se passer en Russie et sur ce qui s'y passait ausujet des préparatifs contre l'Allemagne. .....

H0533-0009

"

Il me dit naturellement nous ne savons ce qui est caché derrière ce rideau et si vraiment un jour nous devions être forcés d'ouvrir cette porte qui est devant-nous "
J'en ai déduit ainsi que d'autres paroles que m'a dit le Führer à cette époque sur la base des informations qui lui étaient transmises concernant la Russie qu'il avait de très grands soucis au sujet de la force et de l'amplification de la puissance de l'Union Soviétique.

Dr SEIDL.- Encore une dernière question, quels sont lesmotifs qui ont amené Hitler à en venir à une offensive vis à vis de l'Union Soviétique.

R.- Voilà comment cela s'est passé ...

LE PRESIDENT.- Ce sujet n'a-t-il pas été traité, dans de grandes proportions, par l'accusé Goering? Vous êtes ici comme avocat de Hess.

Dr SEIDL.- Si le Tribunal est convaincu que la question a déjà été traitée je renonce à la traiter à nouveau;

LE PRESIDENT.- Avant de vous rasseoir Dr SEIDL vous avez présenté un affidavid à l'accusé. Je suppose que vous aviez l'intention de lui demander si cet affidavid était véridique.

Dr SEIDL.- Oui.

LE PRESIDENT.- Vous ne lui avez pas présenté le 4 § de l'affidavid.

Dr SEILD.- Je n'ai parlé que du numéro 3 de l'affidavid, j'ai lu les numéros I et 2, je n'ai pas lu les numéros 4 et 5 afin de gagner du temps.

LE PRESIDENT.- La réponse à ma question était : " Oui, vous n'avez pas présenté ce § 4, " Ne pourriez-vous pas lui présenter la fin du § 4 qui dit : "Le ministre des affaires étrangères du Reich réglait son travail de telle façon que le conflit contre la Pologne sembla être une chose qui n'était pas déd dé mais seulement possible. Il n'y eut aucune déclaration qui pouvait comprendre une approbation ou un encouragement pour un tel conflit, ne fut faite par des hommes d'état soviétiques sur cepoint, les représentants ....

H0533 - 0010

soviétiques se sont limités simplement à discuter les explications des représentants allemands."

Est-ce exact ?

Dr SEIDL.- C'est exact .

LE PRESIDENT.- Je pose la question au témoin est-ce exact ?

RIBBENTROP.- Je peux dire ce qui suit, lorsque je partis pour Moscou en aucune façon il n'y avait eu de décision définitive du Führer concernant la Pologne.

LE PRESIDENT.- Ne pourriez-vous répondre à la question de façon directe. Je vous ai demande si ce qui figure sur l'attestation est exact ou non, vous pourrez donner des explications par la suite.

R.- Par exactement, non.

LE PRESIDENT.- Maintenant vous pouvez expliquer

R.- Ce n'est pas tout à fait exact; en ce qui concerne une décision du Führer, ce que ne pouvait pas savoir celui qui a rédigé l'affidavit, c'est qu'il n'envisageait pas à ce moment, c'est qu'il n'envisageait pas à ce moment là d'attaquer la Pologne, il n'était pas du tout dédidé à cela. Dans les discussions qui eurent lieu à Moscou, il était parfaitement clair que la possibilité, si les dernières négociations ne réussissaient pas, d'un conflit était évidente;

LE PRESIDENT.- Quelle différence y a-t-il entre cela et ce qu je viens de vous lire ? Ce que je vous ai lu était : " Le ministre des affaires étrangères du Reich réglait son travail de telle façon qu'une guerre entre l'Allemagne et la Pologne semblait être une question qui n'était pas décidée, mais une possibilité imminente seulement."

Votre explication était exactement la même. C'est tout.

Dr SEIDL.- Monsieur le Président, puis-je, en rapport avec cela dire quelque chose brièvement ? Le témoin GAUSS n'a été présent que lors du second entretien. Il n'a pas assisté à la très longue première conversation qui a eu lieu

entre le témoin RIBBENTROP d'une part et Messieurs MOLOTOV et STALINE d'autre part, Cette conversation précisément assistaient l'ambassadeur Comte AHLGER et je prie le Tribunal de bien vouloir entendre le témoin AHLGER que l'on a bien voulu accepter ici étant donné l'importance de ce sujet.

LE PRESIDENT.- Dr SEIDL comme vous le savez, vous pouvez faire toutes les demandes que vous désirez par écrit, pour faire venir des témoins, mais la Cour désire que je dise également que si le Ministère Public demande que le témoin GAUSS vienne ici pour être contre-interrogé, il peut demander qu'il vienne.

Dr SEIDL.- Je me réfère à l'attestation sous foi du serment du témoin GAUSS et je la présente sous le numéro I3 du document pour l'accusé HESS.

H0533-0011

Le PRESIDENT.- Oui très bien.

Mr DODD.- Plaise à la Cour autant que je comprends le témoin GAUSS pourrait quitter Nuremberg. J'aimerais dire que nous préférerions qu'il soit retenu ici pendant longtemps pour qu'on puisse le contre-interroger à l'avenir, éventuellement.

LE PRESIDENT.- Très bien.

D'autres avocats de la Défense ont-ils des questions à poser ?

Dr NELTE.- pour l'accusé KEITEL. L'accusé KEITEL déclare qu'en Automne I940 lorsque l'idée d'une guerre avec l'Union soviétique se fit jour, il discuta avec Hitler qui lui dit de venir à Fuschl pour envisager ces questions ensemble.

Voussouvenez-vous si KEITEL, fin Août début Septembre était à Fuschl ?

R.- Oui c'est exact. En effet il m'a rendu visite à ce moment-là.

Q.- Vous souvenez-vous que Keitel alors vous fit connaître son point de vue sur le grand danger d'une guerre éventuelle.

R.- Oui c'est exact. En effet il m'en a parlé à ce moment là je crois qu'il m'a dit que le Führer lui en aurait parlé.

H0533-0012

Q.- Je voudrais savoir ce qui suit : " Keitel dit qu'il vous aurait parlé d'une pièce qu'il avait l'intention de montrer à Hitler et qui parlait des inquiétddes que l'on avait au sujet d'une guerre éventuelle avec l'Union Soviétique."

R.- C'est exact. Le Feldmaréchal Keitel m'a dit, en son temps, qu'il avait l'intention de présenter un écrit au Führer et d'exprimer ainsi ce qu'il pensait d'un conflit éventuel entre l'Allemagne et l'Union soviétique.

Q.- Aviez-vous l'impression que le Feldmaréchal Keitel était contre cette guerre à cette époque ?

R.- Oui c'est exact. J'avais absoluement cette impression.

Q.- Est-il exact qu'il vous a demandé comme résultat à la fin de la conversation de votre part également, de faire ces objections à Hitler ?

R.- Oui cela aussi est exact, et je lui ai dit que je le ferai, que je parlerai à Hitler et qu'il le ferait également.

Q.- Une autre question concernant la fuite du Général français Giraud : est-il exact que Keitel, lorsque le Général Giraud s'échappa de Koenigstein, vous demanda de prendre des mesures pour préparer, par la voie du gouvernement français, le retour volontaire du général Giraud ?

R.- Oui c'est exact. En même temps il m'a dit qu'il ne serait peut-être pas possible par des négociations avec le gouvernement français, sous une forme quelconque, d'obtenir le retour du général en captivité.

Q.- Est-ce que, à la suite de cela, par l'intervention de l'ambassadeur Abetz il y a eu une rencontre avec le général Giraud, en France occupée.

R.- Oui, en effet une pareille rencontre a eu lieu. Je crois que l'ambassadeur Abetz s'est rencontré avec le Général Giraud autant que je le sache il y avait aussi Laval à ce momemt-là.

H0533-0013

L'ambassadeur a tout tenté pour convaincre le général Giraud mais à la fin il n'y est pas arrivé. On avait autorisé le Général à venir librement et ensuite il est reparti avec Laval.

Q.- Le Ministère public a ici parlé d'un ordre relatif à la marque au fer rouge des prisonniers russes en captivité. A ce sujet, Keitel aurait été responsable de cet ordre. Il dit qu'avec vous dans le Quartier Général qui était alors à Vimitsa il aurait parlé de cette question. Il fallait même qu'il vous en parle parce que à cette question de prisonniers de guerre, le ministère des affaires étrangères, s'intéressait également.

Vous souvenez-vous si le Feldmaréchal Keitel à ce point de vue, vous a demandé si vous aviez des objections à présenter relatives au droit despeuples, de la part d'Hitler et si vraiment il existait des objections de la part d'Hitler.

R.- Voilà ce qui s'est passé. Nous avions entendu parler de ce projet de marquer les prisonniers de guerre. Moi-même j'en ai entendu parler et je suis allé au grand quartier général pour en parler avec le Feldmaréchal Keitel. Mon point de vue était qu'une marque comme celle-là ne pouvait pas du tout être appliquée. Le Feldmaréchal Keitel était également de mon avis, et, pour autant que je m'en souvienne il a donné des ordres pour que ses intentions de marquer les prisonniers ne soient suivies d'une exécution.

Dr NELTE.- Je n'ai plus d'autres questions à poser.

Dr KRANZBUEHLER.-(Pour l'accusé Doenitz) Témoin quand avez-vous fait la connaissance de l'amiral Doenitz ?

R.- J'ai fait sa connaissance après sa nomination, lorsqu'il fut nommé amiral en chef de la marine de guerre. C'était je crois en I943.

Q;- Est-ce que l'Amiral Doenitz, soit avant, soit après, a eu pratiquement une influence quelconque sur la politique extérieure du Reich ? L'a -t-il même tentée ?

R.- Je n'ai jamais entendu dire que l'amiral Doenitz ait tenté de s'occuper à avoir une influence sur la politique allemande.

Q.-Vous souvenez-vous d'une visite du Maréchal Antonesco au quartier général du Führer le 27.2.44 ?

R.- Evidemment, je ne me souviens pas exactement de la date, mais le maréchal Antonesco venait fréquemment voir le Führer, je veux dire à peu près deux fois par an.

Vous disiez 27 Février I944, je crois que c'est juste. En effet au début de I944 il est venu voir le Führer.

Q.- Vous souvenez-vous si le maréchal Antonesco a prit part en qualité d'hôte aux discussions militaires ?

R.- Oui, j'en suis à peu près sûr, car la plupart du temps, lorsque le maréchal Antonesco venait, il a toujours parlé au Führer de la situation militaire, c'est-à-dire qu'il l'invitait à prendre part aux discussions militaires qui avaient lieu l'après-midi. Je ne peux pas dire de date exacte, mais il n'y a pas de doute le maréchal Antonesco, en Février. a prit part aux discussions militaires.

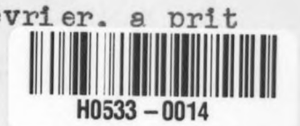

Q.- A part les questions militaires, est-ce que Antonesco a traité aussi de questions politiques.

R.- Oui, lors des visites du Maréchal Antonesco le führer commençait toujours par s'entretenir soit tout seul avec lui, soit quelquefois en ma présence. Mais la plupart du temps il parlait seul avec lui et ils avaient ensemble des discussions politiques très détaillées, La plupart du temps, je ne les rejoignais qu'après ces discussions.

Q.- Est-ce que l'Amiral Doenitz a pris part à ces discussions politiques ?

R.- Certainement pas, car le Führer a rarement admis la présence d'un militaire dans ces discussions qu'il avait avec le maréchal Antonesco. L'amiral Doenitz n'a jamais dû prendre part à une discussion avec le maréchal Antonesco.

Dr FRANZBUEHLER.- Je n'ai plus d'autres questions à poser.

Dr SIEMERS.-(défenseur de l'amiral Reader). Témoin, le Ministère Public a présenté un document concernant une conversation entre vous et le Ministre des AffairesEtrangères japonais.

H0533-0015

MATSUOKA; du 29 juin 1941. Le document porte le n° U.S.A. Exhibit 152. Il figure sous le protocole de séance à la page 1007. Le Ministère public a reparlé de ce document. Entre autres, ce document concerne le Grand Amiral RAEDER. Je lis : "Le ministre des Affaires Etrangères du Reich vint encore une fois que la question, en considérant les craintes exprimées par le Japon contre des agressions éventuelles sous-marines, autour des Philippines, et l'agression de la flotte méditerranéenne, la Home Fleet. Il a encore traité de la question et de la situation avec le Grand Amiral Raeder ; celui-ci lui a déclaré que la flotte britannique , cette année-là, avait mouillé sur les bords de la Méditerranée, et était tellement occupée que pas un seul bateau n'avait pu pêtre envoyé en Extrême-Orient. Les sous-marins américains étaient désignés comme tellement mauvais, que le Japon n'avait pas à s'en soucier."

Témoin, effectivement, d'après les souvenirs très nets du Grand Amiral Raeder,eà votre qualité de Ministre des Affaires Etrangères,vous ne vous êtes jamais occupé de questions stratégiques concernant le Japon, ou même de la valeur ou de la non-valeur des sous-marins ~~britan~~-américains. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir éclaircir ce point ici. Peut-être y a-t-il une erreur de personne.

R.- C'est très possible. Je me souviens d'avoir parlé avec l'Amiral Raeder sur la stratégie germano-japonaise ; Nous n'avions que des relations assez vagues avec le Japon.

Si, à cette époque, j'ai vu le Ministre des Affaires Etrangères, Matsuoka, et si je lui ai dit cela, il est possible que ce soit le Fuhrer qui me l'ait dit, et que je n'ai fait que répéter ce qu'il m'avait dit. De moi-même,

H0533-0016

je n'ai pas pu le dire, parce que je n'en savais rien, mais je sais que le Fuhrer m'en a fréquemment parlé, précisément au sujet du Japon. Il serait donc possible que ceci n'ait pas été dit par le Maréchal Raeder, mais par le Fuhrer.

Q. - Ce document porte comme en-tête :"Discussion entre le Ministre du Reich, et le Ministre japonais MATSUOKA."

R. - Oui, je l'ai vu, mais il est possible que le Fuhrer me l'ait dit. Je pense même quec'est probable. Il est possible aussi que dans l'entête, on ait mis cela d'une autre façon, c'est possible.

Q. - Témoin, avez-vous entretenu L'accusé Raeder desconversations politiques que vous avez eues avec Matsuoka, et avec Oshima ? L'avez-vous mis au courant de ces questions ?

R. - Non, cela n'a pas été le cas.

Q. - Avez-vous quelquefois, avec le Grand Amiral Raeder, discuté d'autres questions politiques, l'avez-vous entrainé dans des négociations politiques ?

R. - Non, ce n'est pas exact. Cela n'existe pas chez nous. Quand le Fuhrer traitait de questions politiques, il ne convoquait pas des chefs militaires. Moi-même, Ministre des Affaires Etrangères, je n'étais pas dut out à même de comprendre quelque chose à des questions militaires et stratégiques, et vice-versa. Quand il y avait des discussions, elles avaient lieu chez le Fuhrer, mais ainsi que je l'ai vu ici d'après les documents que l'on a produits, et pour la premièrefois, les deux questions ont été mêlées. En général, les choses étaient très nettement séparées, c'est-à-dire que si de telles réunions avaient lieu, ce dont je ne peux pas me souvenir pour l'instant, elles ne pouvaient avoir lieu que chez le Fuhrer lui-même.

Q. - Je vous remercie.

../

H0533-0017

LATERNSER
Dr EXNER (avocat de 10.K.W.)
Témoin, le secrétaire d'Etat que l'on a entendu ici comme témoin, le baron Steengracht, m'a répondu quand je lui ai demandé si on traitait devant les chefs militaires des questions pendantes en politique, négativement ; je vous demande si vous, en votre qualité de ministre des affaires étrangères parliez fréquemment de questions politiques avec les chefs de la Wehrmacht ?

R - (M.Von Ribbentrop)
Non, je dois répondre à votre première question ainsi qu'à celle qui vient de m'être posée : cela n'existait pas chez nkous : on ne traitait jamais ensemble la politique et les questions militaires chez le Führer ; le Führer me disait ce que j'avais à faire dans le domaine diplomatique et politique et ils disaient aux chefs militaires ce qu'ils devaient faire ; les informations militaires qui pouvaient ^ex m^etre données très occasionnellement, l'étaient par le Führer, mais le fait se produisait rarement ; pour ce que devaient savoir les chefs militaires au point de vue politique ils n'ont jamais été informés par moi mais par le Führer directement

Q -DR BÖHM (avocat de la S.A.)
Témoin, avez-vous transmis un ordre aux SA traitant du développement de la politique à suivre ?

R -
Non, je n'ai jamais donné un ordre semblable

Q -
Est-ce que les chefs des S.A. ont eu en général une influence sur la politique étrangère ?

R -
Absolument aucune

Q -
Je voudrais encore vous poser une question au nom de mon très estimé collègue qui est malade le Dr Loeffler : en I943, avez-vous été témoin d'un entretien entre Himmler et Hitler au cours duquel il fut discuté si oui ou non Von Schirach passerait devant le Tribunal du peuple ?

R -

H0533 - 0018

Oui, c'est exact

Q -

Quelles suites aurait eues un pareil procès devant le tribunal populaire pour Schirach ?

R -

Je ne puis vous le dire exactement bien entendu ; car je ne suis pas tout à fait au courant de l'affaire je sais simplement qu'Himmler en ma présence a proposé au Führer que pour un motif quelconque on le fit comparaître devant ce tribunal. Je ne connais pas les détails, la question ne m'intéressait pas . De mon côté, j'ai dit que cela ferait une très mauvaise impression à l'extérieur de l'Allemagne et je crois que le führer n'a pas répondu à Himmler, il ne lui a donné aucun ordre et je ne puis vous dire quelles furent les suites de cette affaire mais si une telle proposition a été faite par Himmler, elle était certainement justifiée

Q -

Comment se fait-il que vous, témoin, vous ayez été présent ?

R -

C'était par pur hasard

Q -

Et quelle fut votre attitude ?

R -

Je viens de vous le dire : j'ai dit au Führer et à Himmler que cela ferait une très mauvaise impression précisément au point de vue de la politique extérieure

Q -

Je n'ai pas d'autre question à poser

LE PRESIDENT

Les avocats ont-ils d'autres questions à poser ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE

Témoin, lorsque vous avez commencé à conseiller Hitler pour la politique étrangère, en I933, connaissiez-vous la déclaration de la Société des Nations de I927 ?

R -

Je ne sais pas du tout de quelle déclaration de la Société des Nations vous parlez

H0533 - 0019

SIR DAVID

Et ne vous souvenez-vous pas de la déclaration de la Société des Nations de I937 ?

R -

La Société des Nations a produit beaucoup de déclarations; voulez-vous me dire de quelle déclaration il s'agit ?

Q -

C'est une déclaration importante traitant des guerres d'agression ; elle est de 1927 .

R -

Je ne connais pas cette déclaration en détail mais il est évident que la SOciété des Nations ainsi que pour toutes lesdéclarations qu'elle a faites, a du faire une déclaration contrél'Allemagne , bien que l'Allemagne fit partie de la Société des Nations .

Q -

Oui l'Allemagne était membre de la Société des Nations . Le préambule de cette déclaration mentionnait qu'étant donné la cnviction qu'on pouvait avoir qu'une guerre d'agression ne pouvait servir comme moyens d'accords internationaux en conséquence cette guerre était un crime international . Connaissiez-vous ce préambule ?

R -

Je ne connais pas cette déclarationen détail

Q -

C'est pourtant une question très importante , et vous deviez être familier avec ces questions puisque vous deviez conseiller Hitler pour la politique étrangère .

R -

Cette déclaration est certainement exacte et importante à l'époque, mais malheureusement l'avenir à montré que la Société des Nations n'était pas en état de sauver l'Allemagne du chaos .

Q -

Avez-vous continué à maintenir sur cette question ce point de vue-là ?

R -

H0533 - 0020

R - Je n'ai pas très bien compris votre question ?

Q - Avez-vous maintenu votre opinion telle que vous venez de l'indiquer ?

R - Oui celà a été mon attitude, mais d'autre part j'étais d'avis que sous une forme quelconque on devait aider l'Allemagne .

Q - Bien j'ai compris : En dehors de celà vous n'étiez pas très familier avec la déclarationen question , mais connaissiez-vous en détails le pacte Briand-Kellog ?

R - Oui je le connais .

Q - Etiez-vous d'accord avec les points de vue exprimés dans le préambule et dans le pacte lui-même qu'il devrait y avoir une renonciation à la guerre considérée comme un instrument de politique nationale ?

R - Oui .

Q- Je veux juste vous demander de nous aider à comprendre comment vous avez réalisé ce point de vue ? Je prends un premier exemple . Direz-vous devant ce Tribunal qu'autant que vous soyez au courant de la question aucune pression et aucune menace ne furent faites à m. Von Schuschnigg?

R - Vous parlez des discussions qui eurent lieu au Obersalzberg avec Hitler ?

Q - Oui le 12 Février .

R - A cette discussion.....

Q - Témoin répondez à la première question , et ensuite vous donnerez votre explication . Est-ce que vous affirmez qu'aucune pression et aucune menace ne furent faites sur M.von Schuschnigg le 12 Février ? Répondez par oui ou par non et vous donnerez votre explicationensuite ..

R - Dans ce sens non . Je crois que la puissante

H0533-0021

personnalité du Fuehrer avait fait une telle impression sur Schuschnigg ainsi que les arguments qui lui avaient été donnés que Schuschnigg de lui-même accepta les propositions d'Hitler .

Q - Maintenant nous allons entrer dans le détail.

R - Personnellement après la première conversation avec Adolph Hitler j'eus une conversationavec Schuschnigg dans laquelle je m'aperçus de la réactionqu'il avait aux paroles du Fuhrer . Cette réaction était qu'ayant reçu une impression profonde d'Hitler Schuschnigg insista devant moi sur le pointque cette conversation avait eu lieu sur un ton très amical et que lui-même - et je cite ses paroles - regardait cette "rencontre comme un événement historique qui permettait aux deux peuples de se rapprocher encore plus".

Q - Qui était present au BERGHOF , je ne dis pas dans la salle même, mais dans le bâtiment ou aux environs ? Hitler, vous-même, l'accusé von Papen et l'accusé Keitel le Général Sperrle et le général Von Reichenau ?

R - Je crois que c'est exact , Oui .

Q - Et le matin du 12 .. Je crois qu'Hitler et von Schuschnigg restèrent ensemble environ 2 heures avant le déjeuner . N'est-ce pas exact ?

R - Je ne me souviens pas exactement du temps , mais en tous cas ils eurent une longue conversation .

Q - Et ensuite après le déjeuner .. Von Schuschnigg a eu l'autorisationd'avoir une courte conversationavec son Ministre des Affaires étrangères GUIDO SCHMIDT , est-ce exact ?

R - Je ne peux pas le dire exactement, mais c'est très possible .

Q - Et après- celà Von Schuschnigg et GUIDO SCHMIDT ont été convoqué par vous et l'Accusé Von Papen ? est-ce exact ?

H0533-0022

R - Je ne m'en souviens pas et je ne le crois pas .

Q - Vous ne vous en souvenez-pas . Réfléchissez .

R - Je ne vois pas . Est-ce que vous dites .... peut-être est-ce que je ne comprends pas la question .

Q - Je la pose de nouveau . Après une conversation que Schuschnigg eut avec GUIDO SCHMIDT vous avez fait appeler SCHUSCHNIG et SCHMIDT en présence de l'accusé Von Papen et c'est de cette conversation dont je parle ? Est-il exact que vous et Von Papen avez parlé à Schuschnigg et à Schmidt?

R - Non je ne crois pas que celà soit exact.

Q - Ne vous souvenez-vous pas que vous avez montré à von Schuschnig un document à la machine contenant les exigences qu'il devait accepter .

R - C'est très possible . Hitler avait dicté un mémorandum et il est possible que je l'ai donné à Schuschnig.. mais je ne me pappelle pas les détails .

Q - Que contenait ce memorandum ?

R - Laissés-moi ajouter que je n'en sais rien. Et pour mieux faire comprendre la chose je n'étais pas très au courant à cette époque du problème Autrichien , parce qu' Hitler s'occupait personnellement de ces questions et que moi-même pour quelques jours ...

R - Si vous avez- remis à Schuchnigg un mémorandum au cours d'une réunion que vous appelez historique, il me smeble que vous pourriez donner au Tribunal un aperçu de ce que contenait ce memorandum ou tout au moins ses points importants ?

R - Celà peut paraître bizarre, mais je n'en connais pas les détails . Cette rencontre avait eu lieu entre le Fuhrer et Schuschnigg et tout ce qui fut conclu pendant cet entretien fut ~~dicté~~ proposé au Fuhrer par quelqu'un d'autre, ou fut dicté

H0533 - 0023

par le Führer lui-même. Je ne connais pas les détails, je sais seulement que c'était une question qui en premier lieu devait apporter de meilleures relations entre l'Allemagne et l'Autriche, car les nationaux-socialistes avaient été arrêtés en Autriche ce qui avait rendu les rapports entre les deux pays assez tendus.

Q.= Sir David, bien, peut-être si je vous rafraichis la mémoire pourrez-vous mieux vous souvenir. Trois points furent fixés: la réorganisation du Cabinet autrichien y compris la nomination de l'accusé Syss-Inquart au poste de Ministre de la sécurité pour l'intérieur . Second point une amnistie politique générale pour les nazis convaincus de crime et troisièmement une déclaration de droits égaux pour les nationaux-socialistes autrichiens et leur entrée dans le Front de la Patrie. C'étaient là les points que vous proposiez à Von Schuschnig.

R.- C'est plus ou moins exact car je ne me souviens pas exactement, cela correspond à peu près à ce que je connaissais des questions autrichiennes à cette époque.

Q.- Avez-vous fait part à Von Schuchnig qu'Hitlervous avait informé que ces demandes qui étaient proposées étaient les demandes ultimes du Führer mais qu'Hitler n'accepterait pas de les discuter ?

R.- Je ne peux pas me souvenir exactement des termes mais cela semble possible. Il est possible que j'aiedit à Schuschnig quelque chose dans ce genre, mais pour l'instant je ne m'en souviens pas.

Q. Avez-vous dit : "Vous devez accepter toutes ces demandes en entier" ?

R. Non je ne le crois pas. Je n'ai exercé aucune pression sur Schuschnig que je sais que cette conversation a duré entre I heure et I heure et demie, nous avons parlé de généralités et de choses personnelles, j'ai retiré de cette conversation une impression très favorable de la personnalité de Schuschnig et ...

par conséquent je n'ai cherché à exercer aucune pression sur lui.

Q. Vous nous avez dit auparavant tout cela, je vous suggère qu'au cours de cette conversation vous avez essayé de faire signer à Schuschning ~~contenant~~ le document contenant ces propositions, vous rappelez-vous que Monsieur Von Schuschnin s'est tourné vers l'accusé Von Papen et lui a dit : "Vous m'aviez pourtant dit qu'on ne me ferait aucune demande si je venais à Berchtesgaden" et Monsieur Von Papen s'est excusé en disant : "c'est vrai, je ne savais pas que vous seriez mis en face de ces demandes". Vous souvenez-vous de cela.

R. Je ne m'en souviens pas du tout mais cela ne doit pas être exact.

Q. Bien nous allons voir. Vous souvenez-vous que Von Schuschnig fut appelé à nouveau par Hitler, et Guido ~~xxxxxx~~ Schmidt resta avec vous pour faire quelques modifications au document en question.

R. C'est possible, des changements furent faits mais je ne me souviens plus des détails.

Q. Mais avez-vous dit qu'au cours de cette 2ème conversation avec Hitler, Hitler aurait dit à Schuschnig qu'il lui donnait 3 jours pour répondre.

R. Non c'est la première fois que j'entends cela mais je n'étais pas présent à cette 2 ème conversation.

Q. Faites attention avant de répondre que c'est aujourd'hui la première fois que vous entendez cela car je pourrais vous montrer des documents dans un moment. Etes-vous certain que vous n'avez pas entendu Hitler dire à Schuschnig qu'il devait céder dans les trois jours ou bien Hitler donnerait l'ordre d'envahir l'Autriche.

R. Je considère ceci comme hors de la question

Q. Si Hitler a dit cela vous reconnaitrez que c'était plus lourde la ~~pression~~ pression politique et militaire qu'on pouvait exercer, il n'y ~~eut~~ pas d'autre pression que de le menacer d'entrer en Autriche, n'est-il pasvrai.

H0533 - 0024

R. Etant donné la situation très tendue qui existait entre les deux pays à cette époque, cette menace eût été une pression très certainement mais il faut comprendre qu'il aurait été impossible de trouver une solution s'il n'y avait pas eu entre eux un rapprochement quelconque et je veux insister sur le fait qu'il fallait que ces deux pays entrent en relation plus directe. J'avais dans l'esprit une union douanière.

Q. Laissez-moirevenir à l'interview dont je vous ai parlé et qui prit place le I2 Février. Ne vous rappelez-vouspas que Schuschnig adit : "Je suis seulement le Chancelier Fédéral je dois en référer au Président Miklas et je puis seulement agir en accord avec le président Miklas." Ne saviez-vous pas cela ?

R.- Je ne me souviens pas de ce détail.

Q.- Vous souvenez-vous qu'Hitler est allé à la porte pour appeler Keitel.

R. Non, j'ai entendu dire cela seulement danscette salle.

Q.- Mais vous savez que c'est exact.

R.- J'en ai entendu parler pour la première fois ici.

Q- Mais je répète vous savez que c'est exact ?

R.- Non, je ne sais pas.

Q.- Ne vous souvenez-vous pas que Keitel est entré pour parler à Hitler.

R.- Je répète que je ne le sais pas.

Q.- Savez-vous que Von Schuschnig signa ce document sous à la condition qui lui était imposée que dans les trois jours ses demandes seraient acceptées autrement l'Allemagne envahirait l'Autriche. Non je ne le sais pas.

Q.- Je crois qu'il serait bon que le témoin ait le livre de documents allemands devant lui, ainsi que l'attestation du Journal de JODL.

LE PRESIDENT.- Sir David peut-être pourrions-nous suspendre la séance pendant IO minutes.

SUSPENSION DE SEANCE.

H0533-0025

H0533-0026

Sir David Maxwell Fyfe.-

Témoin voulez-vous regarder d'abord le Journal de l'accusé JODL du I3.Février, c'est le document Ribbentrop page 9, US 72, I780 PS, le début en est ainsi :

" Dans l'après-midi le Général K" - c'est Keitel- "demanda à l'Amiral C" - c'est l'amiral Canaris- "et à moi-même de venir dans son appartement. Il nous dit que l'ordre du Führer était que la pression militaire en empêchant toute action militaire de la part de l'Autriche devrait être maintenue jusqu'au I5, ces propositions, pour ces mesures trompeuses ont été établies et soumises au Führer par téléphone pour approbation."

Vous suggérez que Vendredi l'accusé JODL avait entendu des rumeurs et des bavardages qui se répandirent autour du Berghof mais ce n'est pourtant pas des rumeurs et des bavardages " ? C'est un ordre définitif,,un ordre supérieur au Général Keitel, n'est-il pas vrai ?

R.- Je n'avais rien à faire dans les mesures militaires aussi je puis-je avoir aucune appréciation de la valeur de cette note. Le führer ne me tenait jamais au courant desmesures militaires.

Q.- Pouvez-vous dire devant le Tribunal que vous avez pris part à l'incident mais qu'Hitler ne vous a jamais dit un mot de ce qu'il avait décidé avec l'accusé KEITEL, qui était également présent ?

R.- Oui c'est exact.

Q.- Bien, voulez-vous je vous prie rea rdez le début du I4 Février : "A 2 heures 40 l'accord du Führer arriva. Canaris alla à Munich au service du contre-espionnage et commença l'exécution des mesures annoncées. L'impression fut très forte. En Autriche l'impression était donnée que l'Allemagne entre renait de sérieuses préparations militaires." Pouvez-vous dire devant ce Tribunal que vous ne saviez rien de ces mesures militaires et de l'effet qu'elles ont produit en Autriche ?

H0533-0027

R.- A Propos des mesures militaires je les ignorais mais je crois qu'il est à tout à fait possible que le Führer afin de donner plus de force à ses désirs aitfait quelqueaction dans ce sens.

Sir David.- Je suis tout à fait d'accord mais certainement vous. en tant que Ministre des Affaires Etrangères du Reich, vous deviez savoir ce qui se passait en Autriche et comme JODL le dit : "l'effet fut rapide et fort et la rumeur se répandit que l'Allemagne entreprenait de sérieuses mesures militaires." Pouvez-vous dire sérieusement devant ce Tribunal que vous ne saviez rien de ces mesures militaires en Autriche ?

R - Je voudrais souligner à nouveau que je ne savais rien de ces mesures militaires, si je les avais connues, je n'aurais pas la mòindre raison de le nier ici mais lors des journées avant la réunion Führer -Schnischnigg et même après, j'étais tellement occupé pour mon installation de ministre des affaires étrangères que je ne pouvais traiter l'affaire autrichienne que subsidiairement

SIR DAVID Vous nous avez dit souvent que vous travailliez beaucoup au ministère des Affaires étrangères et la chose est parfaitement claire ; ma question est différente et je la réète : dites-vous à ce Tribunal que vous ne saviez rien de l'effet produit en Autriche, car vous étiez ministre des Affaires étrangères, le saviez-vous ou non ?

R - Je ne savais rien de ces mesures

Q - C'est là votre version et vous voulez que l'on considère cela comme un criterium pour juger que vous dites la vérité .En tant que ministre des Affaires étrangères vous ne connaissiez pas l'effet qu'avaient produit en Autriche les mesures militaires prises par Keitel sur les ordres du Führer, c'est votre réponse définitive ?

R - Je puis vous le répéter de façon très précise que j'en ai entendu parler par le Führer après que [redacted]x

H0533-0028

11 SBM 1/4/46 11 h à 12 h.

je sois allé à Londres; j'ai su que les affaires autrichiennes se déroulaient selon les entretiens de Berchtesgaden. Je n'ai fait aucune observation personnelle et il est plausible que je ne me souvienne plus aujourd'hui de certains détails, car des années nous séparent de ces faits.

Q.- Je prends deux citations dans le journal de JODL; 15 février au soir: communiqué officiel sur les résultats positifs de la conférence qui s'est tenue à l'Obersalzberg L6 février : changement dans le Gouvernement autrichien et amnistie politique générale. Vous souvenez-vous que je vous ai dit que M. von SCHAUSCHNIGG avait signé et que la condition de cette signature était que les mesures entreraient en vigueur dans les trois jours. Dans les trois jours, il y eut une conférence et ces changements furent annoncés en Autriche en accord avec la note que vous aviez fournie à SCHUSCHNIGG. Vous le voyez c'est très clair : trois jours.

R.- Je vous ai déjà dit que je n'étais pas au courant de ces trois jours mais que cette réunion allait apaiser l'opinion publique, c'est naturel.

Q.- Ainsi vous appelez cela un apaisement. Est-ce votre point de vue que vous soumettez au Tribunal présumant que l'accusé JODL a dit la vérité et qui serait que KEITEL lui a dit que ces préparatifs militaires devaient être commencés. N'est-ce pas là la pression militaire et politique la plus sévère qui pouvait être faite sur le Chancelier d'un autre Etat ?

R.- Lorsqu'on observe le problème de façon plus large, non. Il s'agit d'un problème qui aurait pu mener à une guerre européenne et j'estime qu'il vaut mieux - et je l'ai expliqué à Lord HALIFAX à Londres- que ce problème soit solutionné plutôt que de constituer un abcès dans le corps européen.

Q.-

...

H0533 - 0029

Q.- Voulez-vous dire par cette dernière réponse qu'il valait mieux cet e pression militaire et politique, est-ce vraiment votre point de vue ?

R.- La question n'a pas bien passé au micro, voulez-vous la répéter ?

Q.- Etait-ce votre point de vue qu'il valait mieux qu'une pression militaire et politique fût faite sur Mr. SCHUSSCHNIGG si par ce moyen ce problème était résolu?

R.- Si de cette façon on pouvait éviter une conflagration générale, je veux dire une guerre, je trouve que ce moyen était meilleur.

Q.- Pourquoi vous et vos amis avez gardé SCHUSSCHNIGG en prison pendant sept ans ?

R.- Je n'étais pas au courant. En tous cas, je crois qu'à ce moment - je ne connais pas les détails - Mr SCHUSSCHNIGG avait dû faire certaines choses qui allaient contre les intérêts d'Etat; mais vous parlez de prison et je sais, moi, uniquement par mes souvenirs personnels, que le Führer avait insisté à plusieurs reprises pour que M. SCHUSSCHNIGG soit particulièrement bien traité; il n'était d'ailleurs pas en prison mais dans une maison et je crois même que sa femme était avec lui.

Q.- Il a été à Buchenwald et à Dachau. Est-ce que vous croyez qu'il s'y amusait ?

R.- SCHUSSCHNIGG était dans un des camps de concentration ? Cela m'a été dit pour la première fois et je ne le savais pas auparavant.

Q.- Maintenant, ne me répondez pas au hasard : Pourquoi

...

H0533 - 0030

vous et vos amis avez-vous gardé SCHUSSCHNIGG en prison pendant sept ans ?

R.- Je ne puis rien vous dire à ce sujet. Je ne puis vous dire queune chose : c'est que, d'après ce que j'ai entendu dire, il a été très bien traité; il était consigné dans une villa, il n'était pas dans une prison, il avait tout le confort possible. C'est tout ce qu'on m'avait dit à cette époque et j'en ai été très content car sa personnalité, comme je l'ai déjà dit, m'était particulièrement sympathique.

Q.- Je pense qu'il lui manquait quelque chose ; c'était l'occasion de donner son point de vue sur ce qui s'était passé à Berchtesgaden à propos de l'Anschluss car il ne put communiquer avec personnes pendant ces sept années. Vous dîtes qu'il était très bien à Buchenwald ou à Dachau mais qu'il y fût bien ou non il n'avait pas l'occasion de donner au monde un compte-rendu de ce qui s'était passé.

R.- Je ne puis en juger.

Q.- Ah ! vous ne pouvez en juger, vous savez parfaitement bien que M. von SCHUSSCHNIGG ne pouvait publier aucun compte-rendu pendant qu'il était incarcéré et cela a duré sept ans. Vous le savez parfaitement bien.

R.- On peut l'admettre à moins que cette mesure n'ait été prise que dans l'intérêt de l'Etat.

Q.- Bien, si c'est votre point de vue; nous passerons donc à un autre sujet : je voudrais vous poser quelques questions maintenant sur le rôle que vous avez joué dans la question de la Tchécoslovaquie : êtes-vous d'accord avec moi qu'en mars 1938, le Ministère des Affaires Etrangères - c'est-à-dire vous par vos ambassadeurs à Prague - avait pris le contrôle des activités du Parti

...

H0533 - 0031

Sudète allemand placé sous l'autorité de Konrad HELEIN ?

R.- Ce n'est malheureusement pas exact.

Q.- Avant de nous donner votre explication - car cela pourrait économiser du temps - si vous regardiez le livre de documents RIBBENTROP, page 20 (page 31 dans le Livre anglai et si vous écoutiez ma lecture pendant que je me réfère à une lettre de votre ambassadeur à Prague envoyée au Ministère des Affaires Etrangères. Je fais une erreur, ce n'est pas le livre de documents de l'accusé, mais celui de l'accusation. Je veillerai à ce qu'on le fournisse au Tribunal après la suspension.

R.- Je connais le contenu de cette lettre.

Q.- Veuillez vous référer au paragraphe 1 et je m'occuperai ensuite du paragraphe 3. Vous n'avez pas à craindre que je le saute. Dans le paragraphe 1, la politique allemanque indiquée par l'ambassade allemande est tout à fait décisive en ce qui regarde la politique et les agissements du Parti Sudète allemand et on peut lire ces mots :"Mes directives doivent être obéies exclusivement." Paragraphe 2 :"Les discours publics et la Presse seront coordonnés exclusivement d'après ma direction; le personnel doit être amélioré". Dans le paragraphe 3 le Corps de Commandement doit abandonner une ligne intransigeante qui pourrait aboutir à des complications politiques et il doit adopter une ligne qui favoriserait les intérêts allemands les objectifs doivent être établis dans tous les cas avec ma participation et doivent être soutenus par une action parallèle diplomatique".

Ayant écouté ceci, êtes-vous d'accord avec ce que je vous ai dit il y a un moment sur le point que les activités du Parti Sudète allemand devaient se réaliser selon vos directives ?

...

H0533-0032

R. - Puis-je maintenant donner une déclaration à ce sujet ?

Q. - Je voudrais que vous répondiez à la question;le Tribunal vous entendra ensuite. Est-ce exact que le Parti Sudete allemand devait agir sous vos directives, est-ce exact ?

R.- C'est ce que je voudrais expliquer et justement cette lettre est une preuve du contr ire; entre le parti des Sudètes allemands et beaucoup de services du Reich existaient des rel tions qui étaient tout à f it naturelles, c ar il y avait un mouvement très fort p rmi le parti des Sudètes qui déserait une réunion plus intime avec le Reich après la prise du pouvoir par HITLER. Ces tendances pesaient lourdement sur les relations germano-tchèques et justement cette lettre prouve que j'essayais de changer ces relations qui existaient entre les Sudètes allemands et le Reich.

Q.- Ce n'est pas ce que je vous demande et ce que je vous ai demandé trois fois. C'était pourtant clair; est-ce que cette lettre montre que le Parti des Sudètes allemands agissait à ce moment selon vos directives, le niez-vous toujours ?

R.- Oui, absolument, car c'est justement le cas contraire; cette lettre montre les difficultés des Sudètes allemands ~~xxx~~ à se réunir avec l'Allemagne.

Q.- Si vous niez ce que je vous ai dit, que signifie lorsque votre Ambassadeur écrit au Ministère des Affaires Etrangères et dit que la ligne de politique allem nde transmis par l'ambassadeur allemand est exclusivement décisive pour la politique et la tactique du parti sudète allemand. Est-ce que cela ne signifie pas que le Parti agissait selon vos di-

...

H0533 - 0033

...

rectives ?

é R.- Cela veut dire exactement ce que je viens d'expliquer que l'Ambassade devait essayer de diriger les Allemands des Sudètes dans une voie normale afin de ne pas compliquer lesrelations germano-tchèques, c'était là l'intention de nos échanges de lettres avec l'Ambassade.

Q.- Maintenant, voyons ce programme que vous suggériez. Le lendemain 17 mars, Conrad HENLEIN vous écrit et suggère une conversation privée et si vous passez à la page 26 du livre de documents allemand -page 33 du livre de documents anglais-, vous trouverez la note de la conversation privée que vous eûtes au Ministère des Affaires Etrangères le 29 mars, avec HENLEIN, Karl Hermann FRANCK et deux autres Messieurs dont les noms ne me sont pas aussi bien connus; je voudrais seulement que vous voyiez quatre phrases, après la première :

Le Ministère du Reich signale la nécessité de garder secrète cette conférence; vous mentionnez ensuite la conférence que le Führer avait eue avec Konrad HENLEIN l'après-midi d'avant; si vous regardez au bas de la page, 1 et 2, il y a un paragraphe qui commence ainsi :
" Le Ministère des Affaires Etrangères, à la seconde phrase vous voyez :" Il est essentiel de proposer un programme maximum qui ait pour but final la liberté complète des Sudètes allemands. Il semble dangereux de le faire prématurément avec le consentement du Gouvernement techécosolovaque. Ceci, d'une part donnerait l'impression à l'étranger qu'une solution a été trouvée, et d'autre part ne satisferait que partiellement les exigences des Sudètes allemands.

Alors, si vous regardez, une autre phrase après la remarque complémentaire sur BENES, il est dit :" Ces mesures doivent être exécutées par le parti sudète allemand avec le Gouvernement tehécoslovaque et le résultat final

...

H0533 - 0034

est déviter l'introduction dans le Gouvernement (Observez les prochains mots), de l'influence étrangère par l'extension de demandes à faire."

Puis la position du Cabinet du Reich. Il est claire. Le Cabinet du Reich refuse d'apparaître entre le Gouvernement de Prague ou de Paris et Londres comme le complice (notez les mots suivants), ou le pacificateur des demandes des Sudètes allemands."

La politique devait diriger l'activité des Sudètes allemands; elle devait éviter un accord avec le Gouvernement allemand, éviter la participation dans le gouvernement allemand et tchécoslovaque et le Cabinet du Reich à son tour, éviterait d'agir en pacificateur. En d'autres t rmes, par votre influence sur les Allemands des Sudètes, vous preniez toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun accord ne puisse être atteint par ces difficultés. N'est-ce pas cela ? Est-ce que vous assistiez à cette entrevue ?

R.- Non, ce n'est pas exact.

Q.- Donnez vos explications.

R.- J'appelais Konrad HENLEIN, je crois que c'est la seule fois où je l'ai vu et encore malheureusement afin de le fixer sur un développement pacifique du problème allemand des Sudètes; les exigences de ces Allemands étaient déjà très fortes, ils voulaient être réunis au Reich. Je croyais que cette solution présenterait certains dangers et qu'il fallait la rattrapper d'une façon ou d'une autre, afin d'éviter toute complication belliqueuse. HENLEIN est venu me voir et, c'est la seule fois, je crois que j'ai parlé en détails avec lui et très peu de temps après, cette affaire a échappé à mon contrôle. Ce qui se trouve dans ce document il n'y a pas de doute est ceci : j'ai voulu donner un développement pacifique à l'affaire des Sudètes de façon à pouvoir les soutenir diplomatiquement et à éviter immédiatement par des actes

...

H0533 - 0035

..· de terreur ou sauvages qu'une crise germano-tchèque se développe. C'est pour cela que j'ai fait venir Konrad HENLEIN. Maintenant, pour les phrases lues par M. le Représentant du Ministère Public, il est clair que le Parti des Sudètes allemand avait des exigences très vastes. Il aurait préféré voir HITLER envoyer un ultimatum à PRAGUE disant :" Vous avez fait cela" et c'est tout. Nous ne voulions pas cela, nous espérions une solution pacifique de cette affaire. J'ai parlé à HENLEIN pour trouver un moyen pour le parti des Sudètes allemand d'agir afin d'obtenir la réalisation de ces exigences. Ces demandes étaient une union culturelle et une autonomie culturelle.

Q.- Pourquoi disiez-vous à ces Messieurs de ne pas attendre un accord avec le Gouvernement de Prague ?

R.- Je ne puis pas me rappeler les détails. Cela provenait de la réflexion tactique. Je crois, j'admets que HENLEIN a fait une telle proposition à laquelle j'accédais. Je ne connaissais pas le problème aussi bien je crois qu'HENLEIN qui avait développé lui-même son programme. Ceci n'est pas mentionné en détail mais j'étais d'accord plus ou moins avec ce programme et j'estimais qu'il fallait accélérer l'affaire d'une autre façon.

Q.- C'était le 29 mars et vous avez dit au Tribunal, il y a un moment votre anxiété au sujet de la paix, vous avez très vitxe reconnu qu'il n'était pas question de vous appuyer sur des mesures pacifiques n'est-ce pas ? Pouvez-vous vous souvenir, essayer, vous souvenez-vous lorsqu'HITLER vous adit qu'il faisait des préparatifs militaires pour occuper la Tchécoslovaquie cet automne-là ?

R. - Hitler ne m'a parlé que de deux questions militaires.Je ne me souviens pas d'untel renseignement Je sais que le Fuhrer a un certain moment avait pris la direction de solutionner ce problème et d'après lui il était naturel que l'Allemagne devait prendre des mesures militai-

H0533-0036

res afin d'obtenir plus de pression.

Q. - Passez à la p. 31 de votre livre de Document p. 37 du Livre de Documents anglais. C'est une citation du discours de Hitler de janvier1939. Il dit : (l'avez-vous témoin ?)

R. - Oui.

Q.-"Sur la base de cette provocation ins pportable, j'ai décidé de résoudre maintenant la question des ~~xxxxxx~~ Sudètes allemands d'une façon finale et radicalement.

Le 28 mai j'ai donné l'ordre pour des préparatifs de mesures militaires contre tous les états de ~~xxxxxx~~de Tchécoslovaquie qui devient être terminé le 2 octobre. J'ai ordonné que notre front soit terminé rapidement et totalement à l'ouest. "Je vous l'ai rappelé parce qu'il y a eu une réunion le 28, mai et c'est le compte-rendu d'Hitler, mais cela a été rappelé encore d'une autre façàn. " C'est ma volonté absolue que la Tchécoslovaquie disparaisse de la carte ; puis, il a éclairci son point de vue sur le front à l'ouest.

Vous souvenez-vous de cette réunion le 28 mai ?

R. - Je crois que j'ai vu undocument sur ce sujet, mais je ne me souviens pas de cette réunion.

Q. - Je crois que le ~~xxxxxx~~ capitaine Wiedemann. était là L'avez-vous vu ? S'ildit que vous y étiez, le nierez-vous ?

R. - Je l'ai vu, mis je crois que c'est une erreur de M? Wiedemann.

Q. - Pensiez-vous que vous n'y étiez pas ?

R.- Je voudrais admettre que je n'y étais pas

H0533 - 0037

je ne me souviens pas de cette réunion; je ne puis le dire avec précision.

En principe on ne m'a pas appelé pour des questions militaires,mais je ne peux le dire avez précision. Engénéral je savais que le Fuhrer au cours de l'année 1938 était de plus en plus décidé, ~~à réaliser le droit Allemands des Sudètes,~~ et qu'ilfit certains préparatifs militaires.Je le savais. sous quelleforme et dans quelle mesure ? je l'ignore.

Q. - C'est exactement votre point de vue ; vous saviesz que des préépératifs militaires étaient faits, mais vous ne connaissiez pas les détails ~~de ce~~ que nous savons maintenant.

R. - J'ignore les détails, je les ai seulement entendusmaintenant,.

DR. HORN.- M.le Président je proteste contre ces questions?Je crois que pour gagner du temps je puis indiquer que l'accord de Munich avait réglé toute la question de la politique des Allemands ~~xxx et des~~ Sudètes par les 4 puissances,Angleterre,France,Italie et Allemagne. Je ne vois donc pas où se trouve undélit contre le droit international.

<u>LE PRESIDENT.</u> - Je pens que les auestions sont parfaitement pertinentes.

Q. - Entout cas vous ~~xxxxxxxxxxx~~ en saviez assez pour discuter le cours possible d'une guerre avec les diverses personnalités étrangères.

Passez à la p.34. C'est la p. 40 du texte anglais. Ce sont les notes d'une discussionavec l'ambassadeur

H0533 - 0038

italien.Je ne sais avec lequel de vos fonctionnaires elle a eu,lieu mais je voudrais que vous regardiez l'endroit où on voit écrit à la maisn"seulement pour le Ministre du Reich " ." A ttolico remarqua d'autre part que nous 'n'avions pas révélé aux italiens nos intentions complètes".

Ence qui concerne la ~~dddddxdate~~, il ~~xxxxxit~~ de l'actionc ntre la Tchécoslovaquie, ~~dexiiinfarmxtion~~ ilest dit deux mois, mais certainement pas plus. Cette date est celle du 15 Juillet,cela faisait pas plus tard que le 15 septembre. Unmois plus tard il y a une note qui est je crois signée par vous-même le 27.

"Attolico m'a rendu visite. Il a rendu une instruction par écrit de Mussolini demandant que l'Allemagne communique à temps la date rprobable de l'action contre la Tchéco.slovaquie. . afin de pouvoir en temps utile prendre les mesures nécessaires sur la frontière française."

Note :" j'ai répondu à l'ambassadeur Attolico comme lors de sa démarche antérieure que ~~jj~~ je ne pouvais lui donner cette date qmais que en tout cas Mussolini serait le premier informé de toutes ces décisions."

Si bienqu'ilest très clair n'est-ce pas que vous saviez que les préparatifs généraux pour une ~~xxxxxx~~ attaque contre laTchécoslovaquie était commencés mais que la date n'était pas fixée au delà de la directive générale d'Hitler,qu'elle devait avoir lieu aux environs du début d'octobre. C'était la positionen juillet et aout,n'est-ce pas ?

R.- En~~xxxxx~~ aout. Et le 27 aout naturellement

H0533-0039

ilexistait déjà une espède de crise entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie au sujet de ce problème et il est clair qu'à ce mopent là on songeait à la finde la crise et d'après ce document que si j mais il y avait une difficulté militaire Mussolini en serait informé auparavant.

Q. -Et Mussolini se préparait sur la frontière française pour favoriser vos plans militaires n'est-ce pas ?

R.- C'est dit dans ce dodument. mais je n'en saisrien. Mrobablement Attolico a dû le dire, si c'est marqué, mais c'est probablement ineaxact.

Q.- Passons... p. 36,38, 36 à 38, 40 à 43 dans le texte anglais.

Je ne voudrais pas abuser du temps en lisant la totalité mais c'est le compte-rendu de la réunion que vous avez eue avec le ministre hongrois Inredy Kaniy et je serais très reconnaissant si vous répondiez à la question générale.

N'essayiez-vous pas dans vos discussions avec Inredy Kanya de faire préparer les Hongrois à attaquer la Tchécoslovaquie au cas d'une guerre ?

R. - Je ne connais pas exactement le contenu du document.Permettez-moi de le lire.

Dans mes souvenirs je peux peutêtre répondre Je ne connais pas les détails. Mes souvenirs sont tels que la crise était en cours à cette époque; il était naturel que si un conflit belliqueus était dans l'air entre ka Tchécoslovaquie et l'Allemagne, cette dernière devait en parler à ses voisins.C'est tout à fait naturel.

H0533 - 0040

Q. - Oui,mais le cocument dit à la findu 6° paragraphe :" Von Ribbentrop pensa qu'il fallait exploiter cette occasion et p rticiper...; " Vous parliez de révisionde frontières;et vous entriez dans la guerre. C'était ce que vous vouliez faire ?

R. -b Cela correspond à ce que je viens de dire. A cette époque je m'ensouviens également j'ai parlé de la possibilité d'unconflit . Au cours de toutes ces qnnées, nous sentions devenir de plus en plus lourde cette question des Sudètes.

Q. - Vous étiez très inté(essés à la révision ? Regardez les dernièr/s paragraphes du procès-verbal. p.38 de votre Livre de document. Ilcommence à la finde cette déclaration. " concernant les préparatifs de la Hongrie au cas d'unconflit germano tchèquexKanjexxxxx la président Hacha a mentionné il y a quelques jours que son pays aurait besoin d'unou deux xxxxxxxx ans pour .... / Au cours de la conversationd'aujourd'hui Von Kanjé a corrigé cette remarque et a dit que la situation militaire de la Hongrie était bien meilleure et que sonpays serait prêt en ce qui concerne à prendre l'armement à prendre part au conflit le ler octobre de cette année".

Vous voyez ce que je vous disais, que votre positionétait parfaitement claire :

1°) vous aviez tout comme contrôle des Sudètes allemands.vous ap reniez les préparatifs militaires d'Hitler et faisiez entrer en ligne de compte les Italiens les Hongrois.Vous faisiez préparer tout le monde pour une agressioncontre la Tchécoslovaquie. C'est ce que je vous soumets clairement. Je ne voudrais pas qu'il yait d mésentente.

H0533-0041

R.- Puis-je répondre.

Q.- Oui, naturellement.

R. - J'ai déjà dit une fois que le parti des Sudètes n'était pas malheureusement pous moncontrôle mais je suis d'avis que c'était le droit primitif des Allemands des Sudétes d' près le droit de l'autonomie des peuples d'après 1919, de décider à qui ils voulaient appartenir. Hitler était décide de solutionner ce problème ou d'une façondiplomatique ou d'une autre façon si cela était nécessaire.C'était clair,et je le compris de mieux en mieux.Moi,personnellement j'ai toujours fait tout ce que je pouvais afin de solutionner le problème diplomatiquement, mais d'unautre côté,j'ai tout fait pour réunir des amis autour de nous afinde trouver une solution dérinitive.

Q. - Vous saviez parfaitement j'espère que les plans militaires de Hitler/le plan Vert compliquaient toute la question ?

R.- Non, je l'ignorais,et ence qui concerne le problème des Allemands des Sudètes,ona signé à Munich cet accird sous la forme que j'ai toujours essayé d'obtenir par la diplomatie allemande.

Q. - Je ne veux pas discuter politique avec vous sur aucun point/ Je peux vous rappeler que le PlanVert et les plans d'Hitler sur cette question n'étaient connus du Gouvernement britannique que depuis la guerre,et cela nous a été connu par des documents capturés/Ce que je vous demande c'est qu'entant de ministre du Reich vous ne saviez pas ces plans militaires,et que vous ne sachiez pas qu'onenvisageait la conq ête de la Tchécoslovaquie , et vous demandez au Tribunal de vous croire ?

R.- Je répète à nouveau que le plan Vert ne m'a

H0533 - 0042

été montré pour la 1ère fois qu'ici par des documents ~~xxx~~ je ne connaissais pas. cette expression et ne m'en suis jamais occupé, mais ultérieurement le Fuhrer lors de la questiondu Protectorat de Bohême Morabie voyait une solution plus large. Cela ~~jxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx jxxxxxxxx~~ je m'en suis rendu compte.

Q. - Je traiterai la question dans un moment. Je voudrais que vous regardiez l'acte final de préparation pour la pression. Lisez la p. 46 du Livre qui est devant vous et vous verrez les notes du ministre des Affaires Etrangères à l'ambassadeur. " Je vous prie d'info mer le.d..... ".Sur la demandede Konrad Halleinde rentrer encontact avec les Slovaques immédiatmenet et de les pousser à cdemander leur autonomie dès demain." C'était unautre acte de votre service n'est-ce pas pour provoquer des difficultés à Prague ? Vous demandiez à vos amis de pousser les slovaques à réclamer leur autonomie, n'est-ce pas ? ce n'était pas ce que votre service faisait ?

R. - Oui, c'est sans aucundoute untélégramme du Ministre des Affaires Etrangères. Je ne peux dire maintenant les détails, mais d'après le contenu Hallein nous a demandé d'envoyer pour lui ce télégramme et il était d'avis à cette époqueque les exigences de l'autonomie devaient être transmises au Gouvernement de Prague.

Je n'ai su comment cela s'est réalisé, mais je voudrais souligner encore une fois que Hallein-je dis malheureusement encore une fois, et son activité, n'était pas sous moncontrôle. Je n'ai vu Helleinqu'une ou deux fois pendant toute cette époque.

Q. - Je ne peux pas vous faire entrer dans tous les détails. Vous comprenez ce que je vous suggère

H0533 – 0043

L.C. ler avril 1946

Nous allons âsser maintenant à ce qui a eu lieu au printemps et je voudrais vous poser une ou deux questions à cesujet.

Au printemps Hitler n'était pas là et vo ous avez essayé l'adhésion de la Bohème Moravie au R eich et de séparer la Slovaquie de la Bohème et de la Moravie. Lisez la p. 65 du Livre qui se trouve devant vous. C'est un télégramme encore secret du Ministère des Affaires Etrangères de Vous à l'ambassade de Prague. se référant à des instructions données par téléphone "... au cas où vous recevries des communications écrites du D.A . K. je vous prie de ne pas faire de commentaires écrits ou oraux pour prendre des mesures , mais de procéder par télégramme schiffrés ici; de plus je vous demande et aux membres de l'ambassade de ne pas être libres sur le Gouvernement tchèques veut communiquer avec vous durant les prochains jours..."

Pourquoi étiez-vous si anxieux que votre ambassadeur n'exécute pas ses fonctions normalement et régulièrement ?

R. - Cela vient de la chose suivante, je m'en souviens : Le Ministère des Affaires Etrangères tchèques s'était adressé à l'ambassadeur à Prague endisant que le Président Hacha voulait parler au Fuhrer. J'avais annoncé cela au Fuhrer qui était d'accord pour recevoir le Président de la Tchécoslovaquie. Il a dit en même temps que ces négociations seraient menées directement par lui et qu'il ne désirait pas que quelqu'un d'autre ou l'ambassade s'en occupe. C'était là la raisonde ce télégramme disant qu'on ne fasse rien et que tout ce qui se passerait serait fait par le Fuhrer. Pui-je dire qu'à cette époque il y eut des évènements comparables à une situation critique, et c'est pour cela que le Président Hacha a exprimé le désir de rendre visite au Fuhrer.

H0533-0044

Q. - Je voudrais vous rappeler ce que vous et le Fuhrer faisiez ce jour là. Lisez la p.66,71 du tecte anglais. Bous aviez une conférence, avec l'accusé Keitel, Dietrich et Keppler, Vous vous souvenez ?

R. - Oui, je m' en souviens très bien.

Q. - Une question générale, sans entrer dans le détail Vous disiez ceci aux Slovaques :"Si vous ne déclarez pas l'indépendance de Prague nous vous abandonnerons" N'est ce pas un résumé de ce que vous-même et Hitler avez dit ?

R. - C'est exact. dans une certaine mesure, mais je voudrais redonner une déclaration complémentaire. La situation était la suivante etil faut la comprendre d'une façon politique :les Hongrois étaient très insatisfaits et déè siraient récupérer les territoires qu'onleur avait arrachés par le traité de Paix ,et qui appartenait aujourd'hui à la Tchéco et à la partie slovaque de ce pays. Il y avait de grandes difficultés entre Presbourg et Budapest et entre Prague et Budapest surtout. Il fallait donc toujours escompter qu'une difficulté surgisse et au moins une demi-douzaine de fois le Gouvernement hongrois nous a fait comprendre qu'à la longue, ceci ne pouvait pas continuer. Il fallait réviser cet état de chose. De grandes espérances d'indépendance existaient partout.

Lors de cette conférence qu'on décrit ici, le Fuhrer a reçu M.(Tiso)et lui a dit qu'e si on faisait quelque chose il fallait que les Slovaques déclarent très rapidemen(leur indépendance, car nous escomptions une intervention hongroise.

Q. - Et bien, regardons maintenant l'action des slovaques pour leur indépendance et les mesures que vous avez prises ou Hitler pour les obtenir. P. 57 à la

H0533 - 0045

fin du paragraphe "maintenant il avait permis au ministre Tizo (Tixxxxx) de venir ici". Après le milieu de ce paragraphe on dit qu'Hitler a dit qu'il ne tolérerait pas..... et que pour cette raison il avait autorisé (M.Tizo) pour entendre sa décision. Ce n'étais pasune questionde jours, mais d'heures il avait déclaré à ce moment là que la Slovaquie désirait son indépendance et que si elle ne déclarait pas l'indépendance de Prague ill'abandonnerait à son sort. Il vous demande si vous n'aviez rien à dire(au-xxxx paragraphe suivant) et on dit que vous avez répondu également que c'était une question d'heures. Il parla d'un message à propos des mouvements de troupes hongrois sur la frontière.

Q. -Niez-vous qu'Hitler et vous-même infligiez la prèssion la plus forte possible sur la Slovaquie ?

R. - Les désirs d'indépendance des Slovaques nous avaient été communiqués à différentes reprises et à cette époque et il y avait chez le Fuhrer un désir de rzoso re la question de Bohème Moravie. Il éta it de l'intér^t du Fuhrer d'arriver à l'indépendance de ce pays.

Q. - Dernière question. au sujet de votre entrevue avec le Président Hacha. Ne vous souvenez-vous pas que Herr Burckel et un autre national socialiste, l'accusé Seyss-Inquart et uncertain nombre d'officiers, de fonctionnaire allemands dirent à ll heures du soir le ll mars, assistant à une réunion du Cabinet Slovaque, xxxxxxxx qu'ils pouvaient proclamer l'indépendance de la Sllvaquie ? Savez-vous cela ?

R. - Je ne m'en souviens pas dans les détails, mai je crois qu'une façon ou d'une autre une telle affaire eut lieu à cette époque,. Je crois que le Fuhrer dirigeait cela, je n'avais rien à voir là-dedans, je ne men souviens plus très bien.

H0533 - 0046

Q. - Je vais continuer très brièvement...

LE PRESIDENT. - Sir David, il est une heure moins le quart... Nous suspendons jusqu'à 14 h.)

- la séance est suspendue à 12 h.45-

-:-:-

2018-7-D

H0533-0047

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL.

Séance du Lundi 1er Avril 1946,

ouverte à 14 h.

Sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

-:-:-:-:-:-

SIR DAVID. - Témoin, vous étiez présent à l'entrevue qui a eu lieu entre le Président Hacha et Hitler, le 15 mars 1939, n'est-ce pas ?

R. - Oui, j'étais présent.

Q. - Vous souvenez-vous qu'Hitler a dit au cours de cette entrevue qu'il avait donné les ordres pour que les troupes allemandes rentrent en Tchécoslovaquie, et qu'à 6 heures du matin, l'armée allemande envahirait la Tchécoslovaquie de tous les côtés ?

R. - Je ne me rappelle pas exactement de la teneur de ces paroles, mais je dis qu'Hitler a dit à Hacha qu'il occuperait la Bohème et la Moravie.

Q. - Vous souvenez-vous qu'il a dit ce que je viens de vous demander, qu'il avait donné des ordres aux troupes allemandes de rentrer en Tchécoslovaquie ?

R. - Oui, c'est précisément ce que je viens de vous dire.

Q. - Vous souvenez-vous de ce que l'accusé Goering, comme il l'a dit à la Cour, a dit au Président Hacha qu'il donnerait l'ordre à l'aviation allemande de bombarder Prague ?

R. - Je ne peux pas vous répondre là-dessus en détail, étant donné.....

../

H0533-0048

Q. - Je ne vous demande pas une déclaration détaillée je vous demande si vous vous souvenez - je suppose que c'était une déclaration importante - que Goering a dit au Président Hacha qu'il donnerait ordre à l'aviation allemande de bombarder Prague, si on n'annulait pas la résistance tchécoslovaque. Vous souvenez-vous de cela ?

R. - Non, je n'étais pas présent.

Q. - Mais vous étiez là pendant toute l'entrevue, n'est-ce pas ?

R. - Non, je n'y étais pas et si le Ministère Public britannique me donne la possibilité de m'exprimer, j'expliquerai d'une façon claire exactement comment les choses se sont passées.

Q. - Je voudrais que vous répondiez à ma question. Pour l'instant, vous dites que vous ne vous souvenez pas de cela, si l'accusé Goering a dit qu'il devait donner cet ordre à l'aviation allemande. Etes-vous d'accord que cela a pu se passer ainsi ?

R. Si Goering le dit, c'est certainement vrai. J'ai simplement dit que je n'étais pas présent à cette conversation entre le Président Hacha et le Maréchal du Reich Goering.

Q. - Vous souvenez-vous qu'Hitler a dit qu'en l'espace de deux jours l'armée tchécoslovaque n'existerait plus ?

R. - Non, en détail, je ne me rappelle pas. Ce fut une conversation très longue.

Q. - Vous souvenez-vous si Hitler aixt dit à 6 heures les troupes rentreront en Tchécoslovaquie ? Il avait presque honte d'envoyer une division allemande contre chaque bataillon tchécoslovaque ?

R. - C'est possible, qu'on ait dit quelque chose de pareil, mais je ne me rappelle plus des détails.

Q. - Si on a dit ces choses, êtes-vous d'accord avec

H0533 - 0049

moi sur ce fait que le Président Hacha a été soumis à une pression intolérable ?

R. - La traduction n'est pas passée.

Q. - Si ces choses ont été dites, êtes-vous d'accord avec moi pour dire que le Président Hacha ~~aix~~ été soumis à une pression intolérable ?

R. - Sans aucun doute, Hitler a parlé très clairement. Mais je dois dire ici que le Président Hacha, de son côté, est venu à Berlin pour trouver une solution avec Hitler. Il fut étonné d'apprendre l'entrée des troupes, je le sais, et je m'en souviens très bien, mais il s'est déclaré d'accord avec ce fait; il s'est mis en relations avec son propre Gouvernement, et son Quartier Général, de façon à discuter l'accueil qui serait fait aux troupes allemandes. Il a parlé de l'accord que j'avais ratifié avec Hitler, et le Ministre des Affaires Etrangères de la Tchécoslovaquie.

Q. - Etes-vous d'accord avec moi que cet accord a été obtenu sous menace d'action d'agression par l'armée allemande, et par l'aviation allemande ?

R. - Il est certain que le Fuhrer a dit au Président Hacha que l'armée allemande entrerait en Tchécoslovaquie, et que naturellement c'est sous cette impression que l'on a signé le traité.

Q.- Vous ne croyez pas que vous devriez répondre directement à une question que je vous pose ? Je vais vous la poser encore une fois : êtes-vous d'accord sur ce fait que ce document a été obtenu en exerçant une pression intolérable pour les mesures d'agression ?

Répondez à ma question : êtes-vous d'accord avec moi sur ce point ?

R. - Non, pas comme cela.

Q. - Quelle autre pression pouviez-vous exercer contre un chef d'un pays, excepté de le menacer d'une

H0533 - 0050

entrée des troupes armées dans le pays et d'un bombardement de sa capitale par l'aviation ?

XXXX Qu'est-ce que cela, si ce n'est pas la guerre ? Vous ne considérez pas comme fait de guerre l'entrée de votre armée dans un pays et le bombardement des villes ?

R. - Le Président Hacha avait déclaré au Fuhrer qu'il remettait entre ses mains le destin de son pays. Le Fuhrer...

Q. - Je voudrais que vous répondiez à ma question. Ma question est une question très simple, et je voudrais obtenir une réponse : vous nous avez dit que cet accord a été obtenu après avoir proféré des menaces.

R. - Non, je n'ai pas dit cela.

Q. - C'est ce que vous avez dit il y a un instant.

R. - Non, je n'ai pas dit cela.

Q. - Cet accord a été obtenu par menace de guerre, n'est-ce pas ?

R. - Je crois que ces menaces étaient infiniment moindres que les menaces en face desquelles l'Allemagne s'est trouvée pendant des années, par suite du Traité de Versailles, et de ses sanctions.

Q. - Laissez les comparaisons, voulez-vous répondre à ma question : êtes-vous d'accord sur le fait que cet accord a été obtenu par menace de guerre, n'est-ce pas ?

R. - Il a été conclu sous une pression, à savoir la pression de l'entrée des troupes dans les Carpathes. Il n'y a aucun doute là-dessus, mais ce qui fut décisif, dans cette affaire, ce fut surtout que le Fuhrer a exposé au Président Hacha pourquoi il devait faire cela, et le Président Hacha, à la fin, s'est déclaré absolument d'accord, après qu'il se fut mis en relations avec son propre Gouvernement, et l'Etat-Major de son Gouvernement, et qu'il ait entendu leur avis.

H0533 - 0051

En outre, il est absolument exact que le Fuhrer ait été décidé à résoudre cette question de toutes façons. Le motif en était que le Fuhrer était d'avis que, dans ce qui restait de la Tchécoslovaquie, se tramait une conspiration contre le Reich allemand. Le Général Goering savait que des commissions russes étaient arrivées là-bas, sur des aérodromes, et le Fuhrer a agi ainsi, en pensant agir pour la protection du Reich allemand.

Je peux ici me servir d'un point de vue identique. Par exemple, le Président Roosevelt a dit qu'il s'intéressait à l'hémisphère de l'ouest, et l'Angleterre a déclaré que le monde entier l'intéressait. Je pense qu'il en était ainsi pour le Fuhrer et que ce qu'il a fait dans l'intérêt d'une grande puissance était inspiré d'une méthode absolument identique. Il y a une chose qui est sûre : c'est que ces pays, sans faire couler une goutte de sang, ont été occupés.

Q. - Lorsqu'ils ont été occupés, sans répandre du sang, ceci n'a été fait que parce que vous aviez menacé d'entrer dans le pays, et d'écraser l'armée tchécoslovaque, et de bombarder Prague, s'ils n'étaient pas d'accord, n'est-ce pas ?

R. - Non, cela ne s'est pas passé ainsi, cela avait été convenu d'avance, l'armée allemande devait rentrer sans difficulté en Tchécoslovaquie.

Q. - Cet accord, je vous le demande une fois de plus, et j'aimerais que vous répondiez à ma question, a été obtenu en menaçant de rentrer sur le territoire tchèque, de violer le pays tchécoslovaque, et de bombarder Prague, n'est-ce pas ?

R. - Je vous ai déjà répondu que ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées, le Fuhrer a parlé avec le Président Hacha et lui a dit qu'il avait l'intention d'entrer en Tchécoslovaquie.

H0533 - 0052

La discussion entre le Président Hacha et le Maréchal Goering, je ne la connais pas, mais le Président Hacha a signé alors l'accord, après s'être mis d'accord avec son Gouvernement et le Grand Etat-Major de la Tchécoslovaquie.

Il n'y a pas de doute, la personnalité du Fuhrer, et son argumentation, ainsi que l'avance des troupes allemandes qui entraient en Tchécoslovaquie, ont décidé le Président Hacha à signer cet accord ;

Q. - Voulez-vous vous lever pour une seconde. Vous rappelez-vous que le Général Etscher vous a posé des questions ?

(Un officier tchécoslovaque s'approche de Sir David)

R. - Oui, je m'en rappelle.

Q. - Lui avez-vous dit que vous pensiez que cette action, le 15 mars, était contraire à la déclaration d'Hitler, déclaration qu'il avait faite à Chamberlain, et qu'en fait Hitler voyait dans cette occupation une nécessité vitale pour l'Allemagne ?

R. - Oui, c'est exact. Je me suis sans doute trompé sur ce point, je le reconnais. Jem'en aperçois maintenant car dans l'accord de Munich, entre M. Chamberlain et Hitler, il y avait quelque chose, ce n'était donc pas dirigé contre cet accord.

Et puis j'ai dit qu'Hitler pensait agir dans l'intérêt de son propre pays.

Q. - Je voudrais que vous nous disiez une ou deux choses générales, à propos de votre point de vue, en ce qui concerne la Grande Bretagne. Est-ce vrai que, lorsque vous avez été à Londres, comme Ambassadeur du Reich Allemand, vous pensiez qu'ily avait très peu d'espoir pour un accord, et qu'en réalité, il y avait à peu près une chance sur 100, pour qu'un accord intervienne avec

H0533 - 0053

la Grande Bretagne ?

R. - Lorsque je demandais au Fuhrer personnellement de m'envoyer à Londres...

Q. - Je vous pose une question parfaitement simple : est-ce juste que lorsque vous avez été à Londres comme Ambassadeur, vous pensiez qu'il y avait très peu d'espoir d'arriver à un accord avec l'Angleterre, et qu'en fait vous pensiez que les chances étaient 100 contre 1 ?

R. - Certes, les possibilités n'étaient pas grandes.

Q. - Comme vous le savez, ceci est un rapport de vos propres paroles. Vous avez prononcé ces mots : une chance sur 100 pour que l'on arrive à un accord.

R. - C'est possible que j'ai dit une chance sur 100, mais je ~~suis sûr de~~ pouvais dire qu'il y avait peu de chance. Je voudrais rajouter quelque chose : j'ai dit que je ferais tout ce que je pourrais pour essayer, malgré tout, d'obtenir un accord anglo-allemand.

Q. - Lorsque vous avez quitté l'Angleterre, est-ce que vous croyiez que la guerre était inévitable ?

R. - Non, je n'étais pas de cet avis, qu'elle était inévitable, mais qu'une possibilité de guerre subsistait. Lors du développement des événements en Angleterre, il serait possible d'arriver à une guerre, et de cela j'en étais convaincu.

Q. - Je voudrais que vous fassiez attention. Vous dites que vous pensiez que la guerre n'était pas inévitable, lorsque vous avez quitté l'Angleterre ?

R. - Je puis le répéter, évitable ou inévitable, une chose est certaine, étant donné le développement de la politique en Angleterre vis-à-vis de l'Allemagne, et étant donné les événements qui se passaient en Angleterre, une complication armée était dans le cadre des possibilités.

R. - Regarder à la page 211, E du Livre de Docu-

H0533-0054

ments, page 170 du livre en Anglais.

R. - Vous ditez 211 ?

Q. - Avez-vous trouvé ?

R. - Oui.

Q. - Si vous regardez le second paragraphe : "Lui, (c'est-à-dire le Ministre des Affaires Etrangères du Reich) était très douteux déjà, lorsqu'il est arrivé à Londres, et il avait considéré les chances d'obtenir un accord comme étant xxxx 100 contre 1.. La clique des militaires anglais se développait en Angleterre, et avait le dessus. Lorsque le Ministre du Reich a quitté l'Angleterre, il se rendait compte que la guerre était inévitable".

R. - Je n'en sais rien, maintenant, si j'ai dit cela comme cela. Mais en tout cas, c'est un langage diplomatique, M. le représentant du Ministère Public, et il est possible qu'étant donné la situation, nous ayions pu considérer comme opportun, avec l'Ambassadeur du Japon, de discuter cela. Ce qui est intéressant, c'est de savoir ce dont je me rappelle, c'est-à-dire que je n'ai pas pu donner à l'Angleterre une garantie qu'il n'y aurait pas de guerre.

Si plus tard, je suis revenu sur cette question, dans le courant des années qui ont suivi, cela, n'a rien à voir avec ce que j'ai dit en quittant Londres. Je pense que c'est une très petite preuve contre moi. Il est possible qu'alors je lui ai parlé de la question de la guerre contre l'Angleterre.

Q. - Vous lui avez dit calmement ce qui n'était pas vrai, c'est tout ce que vous voulez dire. Vous lui avez probablement dit ce qui n'était pas vrai.

R. - Je n'en sais rien. Je ne sais même pas si cela a été très bien écrit ici. C'était une très lon-

H0533 - 0055

gue dissertation.

Q. - C'est un document capturé, un de vos propres documents de la réunion.

R. - C'est très possible, mais dans la diplomatie, on dit beaucoup de choses, et tout ne repose pas toujours sur la vérité. Il y a une chose certaine, c'est que j'ai quitté Londres avec la conviction que ce n'était pas absolument impossible qu'il y ait la guerre. J'ai quitté Londres très sceptique, et je me demandais comment tourneraient les choses, et surtout étant donné les partis en Angleterre.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous parler plus lentement ?

R. - Oui, Monsieur.

SIR DAVID. - Lorsque vous avez quitté l'Angleterre, votre point de vue n'était-il pas qu'une politique allemande devrait se montrer amicale vis-à-vis de l'Angleterre, et qu'on devrait former secrètement une coalition contre ce pays ?

R. - Ce n'est pas exact comme cela. Il était évident pour moi que lorsque je devins Ministre des Affaires Etrangères, les désirs du peuple allemand en Europe étaient difficiles à exécuter, et qu'avant tout, l'Angleterre était le pays qui s'opposait à ces désirs.

Pendant des années, j'ai, au nom du Fuhrer, essayé d'atteindre quelque chose par une voie de compréhension mutuelle.

Q.- Vous nous avez déjà dit cela auparavant. Je voudrais maintenant que vous répondiez à cette question avez-vous avisé le Fuhrer, pour lui dire que la politique idéale serait de prétendre des relations amicales avec l'Angleterre, et pendant ce temps-là d'essayer de former, de créer une coalition contre l'Angleterre,

H0533 – 0056

avez-vous fait cela, oui ou non ?

R. - Non, ce n'est pas exact.

Q. - Vous avez dit non ? Regardez ce document TC-75, exhibit GB-28, et aux conclusions qu'on peut en déduire ? Vous allez le trouver à la fin, sous le n° 5, au bas de la première page :"Donc les conclusions que l'on peut en tirer, seront qu'on doit à l'extérieur s'entendre de mieux en mieux avec l'Angleterre, afin de protéger les intérets de nos amis, et de former très secrètement, mais de façon tenace, une coalition contre l'Angleterre. Ceci nous permettrait de raffermir notre amitié avec le Japon, et l'Italie, et avec d'autres pays qui auraient des intérêts analogues aux nôtres, directement ou indirectement. Les diplomates des trois grandes puissances doivent marcher ensemble et secrètement dans ce but."

La dernière phrase :"chaque jour où nos décisions politiques ne seraient pas conduites par cette idée que l'Angleterre est notre plus dangereux adversaire, est un jour de gagner par l'ennemi."

Pourquoi avez-vous dit, il y a une minute, que vous n'aviez pas dit au Fuhrer que l'on devait faire semblant d'être ami avec l'Angleterre, et en dessous préparer une coalition contreelle ?

R. - Je demanderai la permission de pouvoir parcourir ce document pour savoir ce qu'il contient.

Q. - Oui, il est signé de vous-même, le 2 janvier 1938. C'est un compte-rendu adressa au Fuhrer.

R. - C'est exact, comme ce qu'on a écrit. C'est évidemment décisif, nous ne pouvons agir sur l'Angleterre que si nous arrivons un jour à une conflit. La situation était très claire à ce moment-là. Celle-ci l'Angleterre, s'opposait aux désirs de division du

H0533 - 0057

Fuhrer qui les considérait comme vitaux. Il n'était possible d'arriver à les obtenir que par une forte constellation diplomatique et il fallait tâcher d'arriver à obtenir de l'Angleterre, par voie diplomatique, et non par la voie belliqueuse, la réalisation des aspirations de l'Allemagne. C'était tout simplement cela.

Q. - Ce que je voudrais savoir, témoin, c'est pourquoi vous avez dit à la Cour, il y a cinq minutes, que vous n'avez pas avisé Hitler de ceci, en lui demandant son avis ?

R. - L'aviser de quoi ?

Q. - Qu'il faudrait, apparemment, s'entendre avec l'Angleterre à l'extérieur, et en dessous essayer d'établir une coalition contre elle. Je vous l'ai demandé déjà deux fois, et vous l'avez nié. Pourquoi ?

R. - Je vous ai dit à ce sujet que ce n'était pas tout à fait cela, mais je voulais exprimer que l'Angleterre s'opposait aux désirs allemands, et que par conséquent l'Allemagne, si elle voulait imposer ses aspirations, ne pouvait plus faire autre chose que de chercher des amitiés autres ; à l'aide de ses amis elle influencerait l'Angleterre pour arriver à des négociations où l'Angleterre consentirait à une réalisation des aspirations de l'Allemagne, et cela par des voies diplomatiques. C'était alors mon travail.

Q. - Je voudrais attirer votre attention sur les relations avec la Pologne. Je vais vous donner l'occasion de répondre à une question générale, et j'espère que de cette façon, nous pourrons économiser du temps. Etes-vous d'accord sur ce fait que, jusqu'à l'accord de Munich, les discours de tous les hommes d'Etat allemands étaient pleins d'amitié et de respect pour la Pologne ?

Etes-vous d'accord là-dessus ?

H0533 - 0058

R. - Oui.

Q. - Le but de ceci est ~~xx~~-il ce qui est indiqué dans le mémorandum du Ministère des Affaires Etrangères du 26 août 1938 ? Je vais vous dire à quelle page vous le trouverez dans un instant.

.... page 107 du Livre de Documents. Je voudrais que vous regardiez, je crois que c'est le 4ème paragraphe qui commence par :"Las méthodes d'approche pour rentrer en Tchécoslovaquie..." et vous pouvez me croire, votre méthode d'approche mettait en avant l'idée que vous et Hitler désiriez le retour de tous les Allemands au Reich. Voici ce qui précède. Je voudrais que vous regardies ce paragraphe.

R. - De quel paragraphe voulez-vous parler ?

Q. - Le 4ème. "Ce moyen d'approche vers la Tchécoslovaquie..." C'est ainsi qu'il commence. C'est le quatrième paragraphe de mon exemplaire.

R. - Je n'ai pas encore trouvé. - Paragraphe 5 - oui, je l'ai.

Q. - "Cette méthode pour se rapprocher dela Tchécoslovaquie doit être recommandée, à cause de nos relations avec la Pologne. Il est inévitable que si les Allemands quittent les problèmes des frontières à l'Ouest et les transferts à l'Est et au Nord Est, les Polonais dresseront l'oreille à ce moment. Après la liquidation de la question tchécoslovaque, il sera généralement compris que la Pologne sera la prochaine sur la liste mais plus tard cette prétention rentre dans la politique internationale et plus cette idée se confirme, mieux cela vaut."

Est-ce que cela est juste ? Cela représente-t-il bien le désir de la politique étrangère allemande à ce moment ?

R. - Sans aucun doute, pas du tout, car l

H0533-0059

première fois je ne sais même pas ce dont il s'agit. Il s'agit là d'une référence du Ministère des Affaires Etrangères rédigée par le Secrétaire d'Etat. Il afait souvent des travaux théoriques qui n'ont pas été exécutés. Je ne me rappelle pas avoir jamais lu cela. Je ne sais même pas du tout si je l'ai jamais eu entre les mains. Il est possible que de tels ~~Q.- Je vois.~~ échanges de vue aient eu lieu entre certaines de nos personnalités, oui c'est possible.

Q.- Je vois. Si vous n'êtes pas d'accord avec moi vlulez-vous regarder à la page 110, vous verrez des extraits du discours au Reichstag d'HITLER du 26 septembre 1938. Excusez-moi, j'ai dit Reichstag je voulais dire Sportspalatz.

R.- Sportspalatz, oui.

Q.- A la fin de cet extrait, on dit que le Führer au sujet de la Pologne, après avoir félicité le maréchal Pilsutzki a ajouté, :"Nous sommes tous convaincus que cet accord aménera une paix durable. Nous réalisons qu'ici existent deux peuples qui doivent vivre ensemble et aucun d'eux ne peut se passer de l'autre. Un peuple de 33 millions d'habitants a toujours essayé de trouver un débouché sur la mer, il allait trouver un compromis. Celui-ci a été trouvé et sera agrandi à l'avenir. Cette question était difficile dans cette zone. Les nationalités et les petits groupements se disputaient très fréquemment entre eux. Mais le point principal est que les deux gouvernements et toutes les personnes raisonnables et intelligentes de ces deux peuples, de ces deux pays ont la volonté et la détermination d'améliorer leurs relations. C'est un vrai travail de paix qui a plus de valeur que toutce que la Société des Nations a jamais discuté à Genève."

Croyez-vous que cela était une déclaration honnête ?

...

H0533-0060

R.- Oui, c'était l'absolu point de vue du Führer à ce moment-là.

Q.- Et à ce moment toutes les questions de traitement de minorités en Pologne étaient tout à fait secondaires n'est-ce pas ?

R.- Mais c'était un point extrêmement difficile entre la Pologne et moi que le Führer essayait toujours de trancher. La question des peuples en Pologne,-je la connais très bien parce que, pour des motifs personnels je m'en suis moi-même occupé pendant des années et cela en dehors de mon poste de Ministre des Affaires Etrangères. De grandes difficultés ont été soulevées, mais de notre côté, nous avons toujours agi généreusement.

Q.- En tout cas, vous êtes d'accord avec moi sur les discours de cette époque et vous dites tout à fait honnêtement que ces discours montraient de l'affection vis-à-vis des Polonais, n'est-ce pas ?

R/- Certainement, toujours et toujours nous avons désiré résoudre ce problème des minorités allemandes. C'E fut notre politique depuis l'année 1934.

Q.- Immédiatement après Munich, vous avez d'abord soulevé la question de Dantzig avec M. LIPSKI, je crois que c'était aux environs du 21 octobre ?

R.- Oui, c'était le 28 octobre.

Q.- Merci, le 28 octobre et les Polonais avaient répondu le 31. Cela vous est peut-être parvenu un jour après par M. LIPSKI, suggérant qu'on pourrait faire un accord bilatéral entre la Pologne et l'Allemagne et disant que le retour de Dantzig au Reich allemand ménerait à une guerre. J'indique ceci de façon générale, je veux juste vous rappeler la teneur de la réponse. Vous en souvenez-vous?

R.- Non, autant que je le sache cela ne s'est pas passé comme vous dites. Le Führer m'avait ...

H0533-0061

chargé le 28 octobre, je n'en suis pas très sûr, de voir l'ambassadeur LIPSKI à Berchtesgaden et de le prier de venir à Berchtesgaden. J'exécutai ces ordres parce que, précisément, le Führer, à la suite de ces discours désirait spécialement mettre au point ses relations avec ses voisins et cela en particulier en ce qui concernait la Pologne. Il me chargea d'entrer en relations avec l'ambassadeur LIPSKI sur la question de Danzig et sur la question d'un accord du Reich en rapport avec la Prusse orientale. J'ai fait venir l'ambassadeur LIPSKI et dans une atmosphère extrêmement cordiale, j'ai exprimé ces désirs. L'ambassadeur LIPSKI était très réservé et il me répondit que Danzig n'était pas un problème facile à résoudre, mais qu'il discuterait de cette question avec son Gouvernement. Je l'ai donc prié de la faire dans un temps relativement court et de m'en donner des nouvelles le plus tôt possible. Ce fut le commencement des négociations avec la Pologne.

Q.- Maintenant, voulez-vous retourner - je ne veux pas vous arrêter mais je veux faire ceci rapidement. - Si vous voulez retourner à la page 114, vous verrez le procèsverbal de la conversation de M. BECK avec HITLER le 5 janvier. Je voudrais attirer votre attention sur le dernier paragraphe, où après que Mr Beck avait dit que la question de Danzig était une question très difficile, " en réponse à ceci, le Chancelier a déclaré que pour résoudre de problème, il serait nécessaire de trouver quelque chose de nouveau, une nouvelle manière pour laquelle il a utilisé le mot 'Koerpersch aft' qui d'un côté sauvegarderait les intérêts de la population allemande et de l'autre côté, les intérêts polonais. En plus, le Chancelier a déclaré que le Ministre pouvait être tout à fait

tranquille, qu'il n'y aurait aucun fait accompli à Danzig et que rien ne serait entrepris pour rendre la situation difficile pour le Gouvernement polonais."

Voyez-vous ce passage avant que je ne vous pose une question ?

H0533-0062

R.- Oui, j'ai vu cela.

Q.- Avant de vous poser la question, regardez le résumé de votre propre conversation avec M. BECK à la page suivante. C'est la page 115 au début du second paragraphe. Vous allez voir que, après que M. BECK eût mentionné la question de Danzig, vous avez répondu :

"En réponse, M. von RIBBENTROP a une fois de plus fait remarquer que l'Allemagne n'adopterait aucune solution violente."

~~C'est~~ C'est presque mot pour mot ce qu'HITLER avait dit le jour précédent. Voyez-vous cela ?

R.- Oui.

Q.- Voulez-vous retourner à lapage 113. Ce sont les ordres de l'accusé KEITEL ou plutôt plus exactement la transmission par KEITEL de l'ordre du Führer relatif à Danzig; il est datédu 24 novembre, c'est-à-dire quelques six semaines auparavant et il est complémentaire à un ordre du 21 octobre. Vous voyez ce qu'il est dit :

" En dehors des trois contingences figurant dans les instructions du 21 octobre, on doit aussi faire des préparatifs afin de permettre à l'Etat libre de Danzig d'être occupé par les troupes allemandes par surprise.

" Occupation de Danzig - Les préparatifs seront entrepris sur les bases suivantes : la condition est une occupation quasi-révolutionnaire de Danzig exploitant une situation politiquement favorable. Ce n'est pas une guerre contre la Pologne."

...

H0533-0063

Connaissiez-vous ces instructions ?

R.- Non, je n'en savais rien. Je vois ceci pour la première fois ici. Puis-je ajouter quelque chose ?

Q.- Pas pour le moment. HITLER, naturellement connaissait cet ordre n'est-ce pas ?

R.- Oui, naturellement;c'est ce que je voulais vous dire et aussi que le représentant du Ministère Public britannique appréciera que les questions militaires et les questions politiques sont des choses tout à fait différentes. Il n'y a là aucun doute que le Führer connaissant les difficultés qui surgissaient à Danzig et dans le Corridor a certainement donné des ordres militaires éventuels. Depuis supposer qu'il s'agit là d'un ordre militaire, c'est la première fois que je l'aix sous les yeux.

Q.- En supposant que vous ayiez connu cet ordre, témoin, auriez-vous toujours dit le 5 janvier que l'Allemagne ne cherchait pas une solution violente ou un conflit ? Si vous aviez connu cet ordre, auriez-vous toujours parlé de cette façon ?

R.- Si j'avais connu cet ordre, si je l'avais vu, j'aurais pensé aux possibilités qui en ressortaient et j'aurais gardé le même point de vue, car je ne pense qu'il fasse partie du devoir des Grands Quartiers généraux de résoudre tous les problèmes et cela n'a rien à voir avec la question des politiciens et celle des spécialistes.

Q.- Rien à faire avec la politique que de savoir comment l'Etat libre de Danzig pouvait être occupé par surprise par les troupes allemandes ? Que de dire qu'il n'y aura pas de fait accompli vis-à-vis des Polonais, c'est là votre idée ?

R.- Non. Il me fautajouter ici que je sais que le Führer pendant très longtemps a eu beaucoup de soucis, surtout en 1939 à cause de la question polonaise et de Danzig. Moi, je ne suis pas un

H0533 - 0064

soldat, mais il me semble naturel que l'on envisage tous ces problèmes et que l'on prépare tous les moyens envisagés, mais je ne peux pas me rappeler avoir vu un ordre pareil.

Q.- Quand avez-vous su qu'HITLER était décidé à attaquer la Pologne?

R.- HITLER envisageait une agression militaire contre la Pologne, je l'ai entendu dire pour la première fois, en août 1939, Bien entendu, avant qu'il ait pris certaines mesures militaires de préparation de quelque sorte qu'elles soient pour l'éventualité toujours possible, mais de cet ordre que j'ai entre les maisn, je vous l'ai dit, je ne savais rien. Je ne me rappelle pas du tout les détails.

Q.- Voulez-vous dire à la Cour que vous ne saviez pas au mois de mai que le vrai but d'HITLER était non pas Danzig, mais l'acquisition d'un espace vital à l'Est ?

R.- Non, je ne le savais pas dans ce sens là. Le Führer a parlé d'espace vital à maintes reprises, c'est exact, mais je ne savais pas qu'il avait l'intention d'attaquer la Pologne.

Q.- Regardez à la page 117, peut-être à la page 118 de votre livre de documents, vous verrez le procès-verbal de la Conférence du 23 mai 1939 à la Nouvelle Chancellerie du Reich.

R.- Vous dîtes page 117 ?

Q.- Oui, 117, peut-être 118. Cela commence ainsi: " Danzig n'est pas l'objet de cette dispute, il est plutôt question d'agrandir notre espace vital vers l'Est, et de pouvoir obtenir du ravitaillement et une solution au problème baltique. Le ravitaillement alimentaire ne pouvait provenir que de pays à population faible et par-dessus la fertilité naturelle, l'exploitation allemande augmentera

...

H0533 - 0065

considérablement le surplus. Il n'y a pas d'autre possibilité pour l'Eurppe."

Voulez-vous dire à la Cour qu'HITLER ne vous a jamais exposé ce point de vue ?

R.- C'est peut-être incroyable, mais je dois vous dire que je n'étais pas présent à cet e conférence; c'était une conférence militaire et le Führer avait l'habitude de tenir ses conférences militaires très séparées des conférences p olitiques. Le Führer, dans ses grandes lignes, quelquefois, a pu me parler de ceci et me dire que nous avions besoin d'espace vital. Mais d'une intention qu'il aurait eue d'attaquer la Pologne à cette époque - c'était en mai 1939 - Je n'en savais absolument rien car il ne m'en a absolument rien dit et je crois qu'il la fait intentionnellement. J'étais tenu à l'écart de beaucoup de choses, car il pensait que ses diplomates devaient toujours travailler à arranger les choses par une voie purement diplomatique

Q.- Vous voulez- dire quM HITLER ne vous disait rien de ses buts réels délibérément ? Il vous disait que Danzig n'était pas le sujet de la dispute mais qu'il voulait de l'espace vital. Il ne vous a jamais dit cela ?

R.- Oui, a mon avis il faisait ceci exprès.

Q.- Regardez un paragraphe très court, un peu plus loin où il dit :" Il n'y a aucune question d'épargner la Pologne on attaquera la Pologne à la première occasion. Nous ne pouvons nous attendre à une répétition de l'affaire tchécoslovaque, il y aura la guerre. Notre but doit être d'isoler la Pologne."

Voulez-vous dire à la Cour qu'il n'a jamais dit cela à son MInistre des Affaires Etrangères?

R.- Je n'ai pas très bien compris la ques-

...

H0533-0066

tion? Q.- C'est une question très simple. Prétendez-vous, devant la Cour qu'HITLER n'a jamais dit ce que je viens de vous lire de son discours ? qu'il n'était pas questiond'épargner la Pologne, qu'on devait attaquer la Pologne à la première occasion et que votre but était d'isoler la Pologne ? Dîtes-vous devant cette Cour, qu'HITLER n'a jamais parlé de cela à son Ministre des Affaires Etrangères qui devait pratiquement mener la politique étrangère ?

R.- Non à ce moment, il ne m'a rien dit. Autant que je le sache ce n'est que beaucoup plus tard qu'il m'en a parlé à savoir au cours de l'été 1939. C'est alors qu'il en a parlé et il m'a dit qu'il était décidé à résoudre le problème d'une façon ou d'une autre.

Q.- Et vous voulez- dire que vous ne saviez pas au mois de mai, qu'HITLER désirait la guerre ?

R.- Qu'est-ce que je veux dire ?

Q.- Vous ne saviez pas en mai qu'HITLER voulait la guerre ?

R.- Non, je n'en étais pas convaincu dutout.

Q.- On voit très nettement dans ce document qu'il désirait la guerre n'est-ce pas ?

R.- Ce document, d'après son contenu, parle en effet d'une intention d'attaquer la Pologne mais je sais qu'HITLER très fréquemment vis-à-vis de ses militaires employait une parole très forte, il avait l'air de dire qu'il avait l'intention d'attaquer tel ou tel pays mais au point de vue politique, si on pouvait faire cette chose, pratiquement il en était tout autrement. A plusieurs reprises, il m'a dit qu'il fallait toujours parler ainsi aux militaires comme si demain la guerre devait éclater.

Q.- Je voudrais vous poser une question sur un autre sujet. Vous avez dit vendredi, que vous n'aviez jamais exprimé un point de vue pour dire que l'A

-gleterre resterait en dehors de la guerre et ne respecterait pas ses garanties vis-à-vis de la Pologne. Vous souvenez - vous d'avoir dit cela ?

R.- Oui.

Q.- Est-ce vrai ?

R.- Oui.

Q. Bien. J'aimerais que vous regardiez un ou deux autres documents. Vous souvenez-vous que le 29 avril 1939, vous avez reçu le Premier Ministre de Hongrie et le Ministre des Affaires Etrangères à 15 h 30 ?

R.- Non, je ne me rappelle pas de cela.

Q.- Bien, je comprends cela, mais vous pouvez être certain que nous avons le procès-verbal de votre rencontre signé par von ERDMANNSDORF, je crois. Avez-vous dit ceci au premier Ministre et au Ministre des Affaires Etrangères Hongrois :" Le Ministre des Affaires Etrangères du Reich a ajouté que sa conviction était, que, quoi qu'il arrive en Europe aucun soldat français ou anglais n'attaquerait l'Allemagne. Nos relations avec la Pologne étaient tendue à ce moment. Avez-vous dit cela ?

R.- Je ne crois pas avoir jamais dit cela.

Q.- Avez-vous un exemplaire ?

R.- Puis-je regarder le document ?

Q.- Certainement avec plaisir, il est déposé sous le nº GB 289, document D 737.

R.- Je ne peuxpas vous dire exactement en détails ce que j'ai dit à ce moment-là mais c'est possible qu'alors,la situation polonaise nous inquiétant beaucoup, nous avons voulu tranquiliser les Hongrois. C'est parfaitement possible mais j'ai peine à croire que j'ai dit cela. Il y a une chose certaine, c'est que le Führer l'a su et le Führer a dit que l'Angleterre n'était pas prête à défendre la Pologne.

H0533 – 0067

??*

H0533 - 0068

Q.- Si vous avez des doutes, voulez-vous regarder le document D 738 qui sera déposé sous le n° GB 290. D'après ceci vous avez vu ces Messieurs deux jours plus tard. Regardez la dernière phrase du document :"Le Ministre des Affaires Etrangères du Reich a fait remarquer encore que la Pologne ne présentait pas de problèmes militaires pour nous. En cas d'une intervention militaire, les Anglais laisseraient froidement tomber les Polonais." C'est très franc comme parler, n'est-ce pas ? "Les Britanniques laisseraient froidement tomber les Polonais ?"

H0533-0069

M.von RIBBENTROP Je ne sais pas du tout à quelle page se trouve ce passage

Q -

C'est au paragraphe 7 et c'est le rapport du Ier mai qui est la dernière phrase de ma citation ; c'est signé par un monsieur appelé von Erdmannsdorf sijj'en crois sa signature et les mots sur lesquels je vous questionne sont :"en cas de conflit armé, la Grande Bretagne laissera dans le bain la Pologne"

R -

Est-ce à la page 8 ou ailleurs ? Quelle page ?

Q -

Cela commence paragraphe 7 : "Le ministre des Affaires étrangères du Reich se réfère à notre attitude à propos de la question polonaise et indique que l'attitude polonaise a produit une grande amertume.

R -

Il est parfaitement plausible que j'aie dit quelque chose dans ce genre et s'il en est ainsi, ces paroles étaient destinées à tranquilliser les Hongrois et à tenir leur esprit en éveil, c'est du langage diplomatique et c'est tout. C'est assez clair d'ailleurs

Q -

Avez-vous quelque répugnance à dire la vérité dans une conversation politique ?

R -

Enfin, il ne s'agit pas de cela , il s'agit de provoquer une situation dans laquelle la question peut être résolue diplomatiquement ; si aujourd'hui je disais aux Hongrois - et cela s'appliqua aux Italiens plus tard, -que l'Angleterre viendrait en aide à la Pologne et qu'un guerre générale s'en suivrait, cela aurait créé une situation diplomatique dans laquelle,le problème ne pourrait être résolu et il ne fait pas de doute par conséquent qu'à cette époque je me suis servi d'un langage énergique ainsi que me l'avait ordonné le Führere et si son propre ministre des Affaires étrangères avait instauré d'autres possibilités, cela aurait cau

H0533 - 0070

causé de grandes difficultés et je veux même dire que cela aurait signifié que dans d'autres circonstances, cela aurait conduit à la guerre. Nous voulions créer à l'Allemagne une position très forte afin que nous puissions résoudre ce problème par des moyens de paix

LE PRESIDENT

Est-ce le GB 290 ou 289 ?

SIR DAVID M-F

Le 738 est le 290

R -

Puis-je ajouter que les Hongrois étaient toujours en grand souci d'être agréables à la politique étrangère allemande et le Führer m'a ordonné d'user d'un langage particulièrement énergique en l'occurence ainsi que je le faisais souvent avec les membres de mon ministère

Q -

Vous voudriez nous faire accroire que vous disiez des mensonges aux Hongrois mais que vous dites la vérité au Tribunal , voilà ce qui ~~xxx~~ en bref ressort de ce que vous dites que vous disiez des mensonges aux Hongrois ~~mais~~ que vous dites la vérité au Tribunal ; c'est ainsi que nous devons comprendre, n'est-il pas vrai ?

R -

Je ne vois pas pourquoi vous parlez de mensonges en l'occurence, M. le ministère public ; c'est de la diplomatie et si nous voulions créer une position puissante , il ne fallait pas tourner autour du pot. Le Führer très souvent usait d'un tel langage et il voulait que je fasse de même et je veux insister à nouveau que je me suis servi d'un tel langage surtout dans mon propre domaine qui était le ministère des Affaires étrangères afin que la ligne de la politique allemande fût claire quand le Führer visait à la solution d'un rpoblème, quelles que fussent les circonstances afin que si une guerre survenait, une attitude énergique de notre part fût un grand appoint mais si nous n'avions pas agi ainsi, la guerre aurait quand même éclaté

H0533 - 0071

Q -

Bien, maintenant je voudrais que vous ayez présent à l'esprit ce que le comte Ciano a répété comme étant les paroles que vous lui aviez adressées le II ou I2 août juste avant votre rencontre à Salzburg, je crois, Hitler Ciano et vous-même ; vous souvenez-vous que selon le journal du comte Ciano, le comte Ciano relate qu'il vous demanda : que voulez-vous ? le corridor ou Dantzig ? "Vous l'avez regardé et avez répondu : "Rien de plus, nous voulons la guerre" Vous souvenez-vous de cela ?

R -

OuiCette déclaration est inexacte ; j'ai dit au comte Ciano à cette époque - et cela est peut-être un peu similaire - que le Führer était déterminé à résoudre le problème polonais d'une façon ou d'une autre et c'était les instructions que j'avais reçues du Führer mais que je sais supposé avoir dit que nous voulions la guerre, c'est particulièrement absurde ; N'importe quel diplomate vous dira qu'on ne tient pas de tels propos même au meilleur et au plus fidèle allié, et certainement pas au comte Ciano !

Q -

Je vous demanderai de regarder un rapport d'une conversation postérieure que vous avez eue avec Mussolini et le comte Ciano, pas très longtemps après d'ailleurs, le I0 mars I940, ce qui fait à peu près neuf mois plus tard. si vous consultez le document 2835 PS qui devient le GB 29I et que vous vous reportiez à la page I8, ligne I8 ...

Rè

Vous dites page I8 ?

Q -

Je vous rappelle à nouveau une conversation entre vous, Mussolini et Ciano le I0 mars I940, elle commence par ces mots : Le ministre des Affaires étrangères du Reich rappelle au Duce qu'il avait dit à Salzburg au comte Ciano qu'il ne croyait pas que l'Angleterre et la France soutiendraient la Pologne si lasituation ne s'aggravait pas , qu'à tout moment, la possibilité d'une intervention des

H0533 - 0072

puissance s de l'ouest devait être prise en considération. Il était satisfait maintenant du cours des évènements parce qu'avant tout, il restait clair que les divergences viendraient t^ot ou tatd car elles étaient inévitables

Et vous auriez ajoutéque ce serait une bonne chose de terminer le conflit pendant que le Führer était encore vivant.

R -

Oui, mais c'était après que la guerre eût éclaté, n'est-uil pas vrai ?

Q -

Oui, ce que je tiens à vous signaler , ce sont ces mots : il était content maintenant du cours des évènements parce qu'avant tout, il restait clair que les divergehces viendraient tôt ou tard car elles étaient inévitables;"
Et si vous voulez bien lire le 2°

R -

Puis-je répondre à cela ?

Q -

Oui mais ce que je veux vous dire c'est que cela montre tout à fait clairement que le comte Ciano a raison et que vous étiez très satisfait de constater que la guerre était imminente parce que vous pensiez que les circonstances étaient favorables à l'Allemagne

R -

Je ne trouve pas cela et je puis le trouver bien au contraire, il est dit ici qu'il espérait toujours une intervention de la part de l'Angleterre et c'est dit ici clairement.

Q -

Mais c'est la seconde partie de la citation que je vous indique et je passe de ce point à l'intervention anglaise ; je dis qu'il était content du cours que prenaient les évènements et si vous relisez le paragraphe afin de l'avoir bien présent à l'esprit, vous pouvez lire à la 3 ième ligne " 2° à ce moment, quand l'Angleterre introduisit le service militaire obligatoire pour tous, il était clair que les rapports des puissances entre elles ne s'établiraient pas dans l'avenir

H0533 - 0073

en faveur de l'Allemagne et de l'Italie.

R -

Puis-je vous demander où cela se trouve ?

Q -

Quelques lignes plus bas ; le mot "secondement" est souligné, n'est-ce pas ?

R -

Non, pas ici

Q -

2° - Et au moment où l'Angleterre établira le service militaire obligatoire..., c'est environ IO lignes plus bas

R -

Je vous demanderai de regarder la phrase suivantes avant de répondre à ma question : ceci par mi d'autres choses était décisif et emporta la décision du Führer quant à la solution du problème polonais, même avec la menace d'une intervention des puissances occidentales. Le fait décisif cependant qu'une grande puissance ne pourrait se saisir de certaines choses.. Ce que je dis ici

R -

Oui, cela me paraît exact

AQ-

Et fce fut votre opinion à l'époque et l'opinion que vous déclarez après coup être la vôtre que vous étiez décidé que la question polonaise serait réglée , même si cela signifiait la guerre. Le comte Ciano avait parfaitement raison quand il disait que vous vouliez la guerre et c'est ce que je vous explique en ce moment

R -

Non, ce n'est pas exact : au contraire, je dis au comte Ciano à cette époque, à Berchtesgaden que le Führer était décidé à résoudre le problème polonais d'une manière ou d'une autre ; cette façon de parler était nécessaire parce que le Führer était convaincu que tout ce qui pouvait être connu à Rome le serait aussitôt à Londres et à Paris, aussi voulut-il qu'un langage très clair fût employé afin que l'Italie fût de notre côté diplomatiquement. Si le Führer avait dit ou si

H0533-0074

moi-même avais dit que le Führer n'était pas aussi résolu à résoudre ce problème, on n'en aurait plus parlé certainement mais puisque le Führer était décidé, même par une guerre, de solutionner cette question si elle ne pouvait être résolue par un autre moyen, alors la guerre se produirait. Voilà l'explication de la nette et forte position diplomatique que je pris à ce moment et je ne comprends pas pourquoi ce qui est dit ici serait contradictoire

Q.-

Je vous demanderai de passer à la dernière semaine d'août et d'en parler brièvement par ce qu'il y a beaucoup de choses à s'occuper.

Vous aviez reconnu dans votre témoignage que le 25 Août, le Führer avait décommandé l'attaque qui avait été décidée pour le matin du 26 , vous vous en souvenez je voudrais que vous ayiez ces dates bien présentes à l'esprit

R.-

Je connais très bien cette date.

Q.-

Maintenant vous étiez au Tribunal le jour où Dahlerus a témoigné et vous l'avez entendu n'est-ce pas ?

R.-

Oui j'étais ici

Q.-

Laissez-moi vous rappeler la date; le soir du 24, l'accusé Goering demanda à Monsieur DAHLERUS de partir pour Londres le matin suivant porter un message préparatoire contenant les paroles qui devaient être dites par le Führer à Sir Neville Henderson le 25. Vous rappelez-vous que ce fut son témoignage, et le 25 à I heure 30...

R.-

Je ne peux pas me souvenir des dates exactement, mais je crois qu'elles sont exactes .

Q.-

Je connais ces dates par coeur et le Tribunal me reprendra si je me trompe, je les ai vérifiées, ce fut dans la nuit du 24 DAHLRUS partit le matin du 25 et ainsi à I heure 30 le 25 (vous dites midi, je ne veux pas dis

H0533-0075

discuter avec vous pour quelques minutes, à midi si vous voulez le Führer vit Sir Neville Henderson.

R.-

Oui c'est exact.

Q.-

On l'appela "la note verbale".

R.-

Je crois que cette note lui fut donnée ou lui fut envoyée dans la soirée et à midi il causa simplement avec lui, et le soir il envoya l'ambassadeur Schmidt qui donna l'information qu'il avait un message spécial. Je lui demandai une fois de plus d'informer son gouvernement de l'importance que le Führer apportait à ce message, je crois que cét incident est imprimé dans le livre bleu du document britannique.

Q.-

Après que vous lui ayiez donné la note, Hitler lui donna une opinion générale dans une conversation qu'il eut avec Sir Neville dans le milieu de la journée?

R.-

Oui c'est exact.

Q.-

Et l'attaque projetée pour le matin du 26 fut décommandée ainsi que vous l'avez dit, mais ce ne fut pas fait jusqu'à ce que vous ayiez eu le message du Signor Mussolini vers 3 heures et la nouvelle que l'accord anglo-polonais allait être signé dans l'après-midi vers 4 heures, c'est ce que vous avez dit.

Maintenant ce que je veux vous indiquer est ceci : entre le moment où Monsieur DAHLERUS fut envoyé à Londres et le moment de cette note, quand les paroles du Führer furent communiquées à Sir Neville Henderson, c'était l'intention allemande d'attaquer le matin du 26 et, ce que je suggère, c'est que le message de Monsieur DAHLERUS et les paroles qui furent dites à Sir Neville Henderson devaient simplement chercher à dérouter le gouvernement anglais avec l'espoir que cette manoeuvre aurait quelque effet sur eux et leur ferait retirer leur aide à la Pologne, n'ai-je pas raison ?

H0533-0076

R.-

Vous désirez que je réponde ?

Q.-

Certainement, c'est bien ce que je vous demande

R.-

Je ne vous comprends pas très bien, la vérité est que je ne connaissais pas le message que DAHLERUS portait et je ne peux en parler.

Quant à la rencontre d'Hitler et de Sir Neville Henderson, je dois dire que dans la matinée je vis la correspondance échangée entre Monsieur Chamberlain et Hitler datée du 22 je crois. Cette correspondance finisssait dans une sorte d'impasse, je causai avec le Führer après demandant si je ne pourrais pas faire un autre effort pour arriver à une entente avec l'Angleterre, puis vers le milieu de la journée ~~midi~~ -je pense qu'il était peut-être 1 heure ou 2 heures- le Führer rencontra Sir Neville en ma présence et lui dit qu'il devrait prendre son avion et aller à Londres pour causer avec le Gouvernement britannique aussi rapidement que possible. Il avait l'intention après que le problème polonais aurait été résolu, de soumettre à la Grande-Bretagne quelques idées importantes. Je crois que c'est à peu près ce qu'il a dit, mais je n'ai pas tout gardé en mémoire.

Sir Neville Henderson partit pour Londres en avion. Quand le Führer tint cette conversation, des mesures militaires avaient déjà été prises, je le sus dans le courant de la journée, le refus de Mussolini fut reçu un peu avant mais je ne pense pas que ce fut avant 3 heures, je crois que c'était dans la matinée, puis vers 4 ou 5 heures de l'aprèsmidi, j'appris que le pacte anglo-polonais avait été signé et je cherchai à voir le Führer et lui suggérai de retirer ses ordres militaires, ce qu'il fit immédiatement.

Il n'y a aucun doute qu'entre temps certaines mesures militaires avaient commencé, jusqu'à quel point elles furent poussées je ne peux malheureusement pas le dire, et quand le Führer envoya sa note verbale à l'Angleterre j'etais sous l'impression que l'Angleterre allait réagir rapidement afin qu'un conflit armé ne se déchainât pas et dans ce cas les mesures

.....

militaires qui s'étaient déclenchées automatiquement auraient pu être arrêtées. Mais je ne peux donner aucun détail là-dessus je me souviens simplement d'une chose c'est que lorsque je reçus la note du Führer -c'était je crois vers le soir peut-être dans l'après-midi- ces mesures avaient déjà été arrêtées, ou elles étaient sur lepoint de l'être, mais naturellement je ne puis vous donner les heures exactes maintenant, étant donné que je n'ai pas les documents sous la main. Mais une chose est certaine - et c'était la suggestion que le Führer voulait présenter- c'est qu'il y a eu une offre faite à l'Angleterre un dernier essai pour prouver une solution au problème polonais. Quand je vis la Note Verbale je lui dis : "Où en est la solution polonaise" et je me rappelle très bien ce qu'il me répondit : "Envoyons toujours cette Note au Gouvernement britannique et s'il réagit nous pourrons encore prendre une décision." Je crois que les mesures militaires étaient arrêtées ou avaient déjà été arrêtées ou furent arrêtées immédiatement après.

Q.-

N'étiez-vous pas présent à la rencontre du Führer et de ses généraux le 22 Août ? En tous cas vous avez entendu bien des fois le récit de cette réunion depuis que le procès a commencé, vous vous souvenez que le Führer aurait dit suivant le procès verbal :

" Je trouverai toujours de bonnes excuses pour commencer la guerre; qu'importe quelles soient plausibles ou non, on ne demandera pas plus tard à celui qui est victorieux s'il a dit ou non la vérité, quand on commence et qu'on mène à bien une guerre ce n'est pas la vérité qui compte mais la victoire".

C'est ce qui fut dit au Obersalzberg et-ce est-ce qu'Hitler a tenu de tels propos devant vous ?

R.-

Vous parlez du 27 ?

Q.-

Non du 22, ce que je vous demande c'est ceci :

H0533 – 0077

"Hitler vous a-t-il tenu des propos analogues ?

R.-

Non je n'étais pas présent à la discussion du 22, je crois que j'étais en route pour Moscou.

Q.-

Je sais que vous n'étiez pas présent à cette réunion, c'est pourquoi je vous pose la question sous cette forme : Hitler vous a-t-il tenu des propos analogues ? Vous me répondez : non, c'est bien. Maintenant nous arrivons au 29.

R.-

Puis-je encore dire quelque chose.

Q.-

Non. Si vous dites qu'il n'a pas tenu de tels propos devant vous j'abandonne ma question parce que nous ne pouvons pas perdre notre temps sur chaque détail. Nous arrivonsmaintenant au 29 Août, quand vous avez vu Sir Neville Henderson et après avoir accepté avec quelques réserves l'idée de négociations directes avec la Pologne. Vous avez dit que c'était une condition de la négociation que les Polonais enverraient un plénipotentiaire le lendemain, c'est-à-dire le 30, vous vous souvenez de ces faits ?

R.-

Oui, mais je vais expliquer ...

Q.-

Je regrette de vous interrompre mais j'ai besoin d'aller vite.

R.-

Bien alors dans ce cas je réponds non, ce n'est pas la version exacte. Puis-je m'expliquer.

Q.-

Je m'excuse mais ce sont simplement là des questions préliminaires et il est tout à fait connu que vous avez vu Sir Neville le 29 et que vous avez indiqué un certain nombre d'exigences, l'une d'elle était que le plénipotentiaire polonais serait là le 30, si vous ne reconnaissez pas ce fait dites-moi si j'ai tort parce c'est ainsi que j'ai compris ces documents.

R.-

Oui c'est exact.

H0533 - 0078

H0533-0079

Q.- Maintenant le 30 vous nous avez dit que vos raisons, pour ne pas donner une copie de ces exigences à Sir Neville, étaient d'abord qu'Hitler vous l'avait interdit, et je crois que la raison que vous avez donnée à cette époque était que le plénipotentiaire polonais n'était pas arrivé. C'est pourquoi il n'eût pas été adroit de donner cette copie, c'est exact n'est-ce pas ?

R.- Oui c'est exact.

Q.- Maintenant ces notifications qui furent données et qui furent lues par vous n'étaient pas préparées le 29 parce que dans votre communication demandant un plénipotentiaire, vous aviez dit que s'il venait le 30 vous auriez cette note prête à ce moment. Donc puis-je comprendre que cette note a été préparée par Hitler avec l'aide du Ministère des Affaires Etrangères entre le 29 et le 30.

R.- Il la dicta personnellement, elle contenait I6 points, si je me rappelle exactement.

Q.- Oui; maintenant vous attendiez-vous réellement après le traitement qu'ont subi Von Schuschnigg, de Tiso, de Hacha à ce que les Polonais envoient de gaité de coeur une mouche dans cette toile d'araignée ?

R.- Oui, nous y comptions, nous l'espérions même. Et je pense qu'un geste, une suggestion du gouvernement Britannique, aurait suffi pour amener ce plénipotentiaire à Berlin.

Q.- Ce que vous espériez, c'était mettre les Polonais en face de de dilemne ou bien ces termes serviraient - pour employer l'expression d'Hitler - de bonnes excuses pour la guerre ou bien vous seriez capables en faisant pression sur le plénipotentiaire polonais de faire exactement ce que vous aviez fait auparavant avec Schuschnigg, Tiso et Hacha, c'est-à-dire d'obtenir que les Polonais capitulent. C'est bien ce que vous aviez dans l'esprit.

H0533-0080

R.- Non. La situation était différente. Il faut dire que le 29 le Führer dit à l'Ambassadeur anglais qu'il mettrait sur pied ces conditions ou ce pacte et jusqu'à l'arrivée du plénipotentiaire polonais, il les aurait mises à la disposition du gouvernement britannique, tout au moins il espérait que ce serait possible et je crois que ce sont ses paroles.

Sir Neville Henderson accepta, et je dois répéter que le Führer, après que la réponse anglaise fut parvenue le 28, une fois de plus et en dépit d'une situation extrêmement tendue entre la Pologne et l'Allemagne, accepta cesmoyens de négociations.

Ce que je vais dire est décisif : pendant ces jours critiques du 30 et du 3I, le Führer établit ces condition et l'Angleterre savait qu'une possibilité de solution pacifique existait. Durant toute la journée du 30 Août nous n'avons rien reçu de l'Angleterre, tout au moins rien de définitif et je crois que c'est seulement à minuit que l'ambassadeur britannique accepta un entretien. Pendant ce temps, vers 7 heures du soir, les nouvelles ddune mobilisation générale de la Pologne étaient parvenues, ce qui avait rendu furieux le Führer, car cette décision rendait la situation très critique? Je me rappelle très exactement ce qui se passait à la Chancellerie : les nouvelles étaient reçues heure par heure, mentionnant des incidents, indiquant des longues files de fugitifs, etc, etc.. l'atmosphère était chargéed'électricité et tendue à l'extrême.

Le Führer attendit pendant toutes la journée du 30 mais il ne reçut aucune nouvelle décisive, le 30 à minuit un entretien eut lieu et j'ai dit ici, ainsi que l'interprête Schmidt, comment cette conversation se déroula. J'ai fait à ce momment-là plus que je ne devais faire, j'ai lu le contenu entier de la Note à Sir Neville, car j'espérais que peut-être l'Angleterre aurait u geste. Le Führer avait dit clairement à Sir Neville Henderson qu'une Commission polonaise serait traitée avec loyauté, il existait donc la possibilité de se rencontrer

....

ou ou
dans sur un terrain neutre" que quelqu'un vienne à Berlin, "que
soit
l'ambassadeur polonais Lipski ~~xxxxx~~ muni des pouvoirs nécessaires. Toutes ces possibilités existaient, mais je veux continuer, ce fut donc vraiment possible que, durant la journée du 30 et même du 3I, tard dans la nuit, et même au matin jusqu'à ce que les troupes entrent, ~~qu'~~ l'ambassadeur polonais Lipski ait les pouvoirs tout au moins de recevoir les propositions allemandes. Si cela était arrivé les négociations diplomatiques auraient pu commencer et la crise aurait pu être évitée.

qu'
Je crois aussi -et je l'ai déjà dit- "il n'y aurait pas eu d'objections et que chacun aurait été satisfait si ~~la base~~ une base de négociations telle que je l'ai décrite avait existé, c'est-à-dire une intervention du gouvernement anglais qui se serait produite le 30 ou le 3I. Les négociations auraient pu être placées sur un bon terrain partant de propositions nettes que l'Angleterre avait reconnues raisonnables.
qui
La situation en serait résultée, n'aurait pas été particulièrement dure pour les Polonais. Je crois au contraire, sur la base de ces propositions raisonnables que nous faisions en respectant les décisions de la Société des Nations, en proposant un plébiscite pour le Corridor, que c'était une solution parfaitement acceptable pour la Pologne.

LE PRESIDENT.-

La séance est suspendue pour I0 minutes.

.....

LE PRESIDENT.-

Accusé, le Tribunal me demande de vous dire qu'il pense que vos réponses et vos explications sont trop longues, que vous usez de trop d'arguments qui sont souvent cumulatifs et qui portent sur des matières qui ont été discutées et rediscutées devant le Tribunal ; aussi nous vous demanderons d'essayer de nous donner les réponses les plus courtes possible.

LE TEMOIN.-

Oui.

H0533-0081

H0533 - 0082

SSRSDAVID MAXWELL-FYFE

Témoin, vous ai-je bien compris lorsque vendredi, vous avez dit que vous n'étiez pas au courant des rapports qui pouvaient exister entre Quisling et l'accusé Rosenberg dans le printemps et l'été I939, c'était avant la guerre - printemps et été- avant juin I939 ?

R -

Oui, c'est exact, je dois dire que je savais aque Rosenberg avait des amis en Norvège et que Quislihg en était un mais son nom ne signifiait rien de précis à cette époque ; sur le désir du F"uhrer, j'ai fait donner de l'argent à Rosenberg pour ses amis de Norvège, pour la propagande et les journaux, etc..

Q -

Vous ne saviez pas, si jâai bien compris votre témoignage, que quelques-uns des hommes de Quisling étaient allés dans une école d'entraînement en Allemagne en août I939, avant la guerre ?

R -

Non, je ne m'en souviens pas. j'ai entendu parler de cela par un document présenté ici mais je ne me souviens pas que j'aie su quelque chose de cette question à cette époque. Si j'ai su quelque chose, je ne savais pas de quoi il s'agissait au fond.

Q -

Saviez-vous que les Allemands vivaht en Norvège étaient utilisés pour élargir le personnel des diverses agences officielles allemandes, des légations et des consulats, dès le commencement de la guerre ?

R -

Non, je ne m'en souviens pas du tout ; je ne réalisais pas du tout à cette époque si c'était le cas

Q -

C'est une citation prise dans l'annuaire du NSDAP ; ce que j'ai besoin de savoir est si oui ou non vous étiez au courant de quelque chose, mais puisque vous ne savez rien

R -

Je n'étais pas au courant.

H0533-0083

AQ-

Saviez-vous qu'en décembre I939, Quisling a eu deux entrevues avec Hitler le I6 et le I8 décembre ?

R -

Non, quelles dates dites-vous ?

Q -

I6 et I8 décembre I939, par l'accusé Raeder

R -

Non, je ne suis pas au courant de ces entrevues

Q -

Ainsi pratiquement, la première chose dont vous ayez entendu parler en ce qui concerne la Norvège vous a été apporté par la lettre de Raeder datée du 3 avril

R -

Non, je crois que c'était une lettre de Keitel

Q -

Je m'excuse, c'est une erreur de ma part : vous souvenez-vous d'une lettre de Keitel où il disait : "l'occupation militaire du Danemark et de la Norvège a été ordonnée par Hitler et longuement préparée par le Haut commandement de la Wehrmacht ; le Haut commandement de la Wehrmacht avait tout le temps de s'occuper de toutes ces questions confernant l'exécution de cette opération". .

Je suis peut -être en état d'abréger car vous n'êtes peut-être pas la personne qui convient pour parler des premiers préparatifs en ce qui concerne la Norvège puisque vous n'assistiez pas aux premières discussions qui eurent lieu entre Quisling, Raeder et Hitler ; n'est-ce pas exact ? S'il en est ainsi , je laisserai ce sujet

R -

Non, je ne participai pas à ces choses mais je voudrais éclaircir un point, c'est que je reçus cette lettre seulement quelques jours plus tard ; la première mise au courant que j'aie eue du projet d'occupation de la Norvège m'est parvenue 30 heures en retard ; la lettre resta plus longtemps en chemin qu'elle n'aurait dû le faire

Q -

Je ne veux pas trop occuper le temps du Tri-

H0533 - 0084

BUNAL PARCE QU'IL y a beaucoup de matières à traiter et j'en viendrai tout de suite à la question des Pays-Bas ; vous m'avez entendu lire et aussi d'autres personnes lire, plus d'une fois, la déclaration d'Hitler du 22 août I939 :"Une autre possibilité existe : c'est la violation de la neutralité de la Hollande de la Belgique et de la Suisse. ; je ne doute pas que ces Etats, ainsi que la Scandinavie, défendront leur neutralité par tous les moyens. ; l'Angleterre et la France ne violeront pas la neutralité de ces pays." C'est ce qu'a dit Hitler le 22août ; vous n'étiez pas présent à cette déclaration, aussi je vous demande de nouveau s'il a exprimé la même opinion devant vous ?

R -

Non, il ne l'a pas fait

Q -

Saviez-vous que bien antérieurement, le 7 octobre I939(?) un ordre de groupes d'armées fut donné au groupe d'armée B de faire tous les préparatifs selon un ordre spécial pour une invasion immédiate du territoire de la Hollande et de la Belgique si la situation politique l'exigeait ? Connaissiez-vous cet ordre du 7 octobre ?

R -

Jon, je crois que j'en ai entendu parler ici mais je ne le connaissais pas auparavant

Q -

Et saviez-vous que le 9 octobre, Hitler promulgua cette directive : "Une longue période d'attente aurait pour résultat non seulement un avantage pour les puissances occidentales dans le fait de la neutralité de la Belgique et aussi peut-être de la Hollande mais aussi renforcerait le pouvoir militaire de nos ennemis d'une façon progressive en diminuant la confiance des neutres dans la victoire finale allemande ; des préparatifs doivent être faits pour une action offensive dans le flanc nord du front ouest traversant la zone du Luxembourg, de la Belgique et de la Hollande ; cette attaque doit être réalisée aussi vite et aussi puissamment que possiblr." Etiez-vous au courant de cette directive

H0533 - 0085

d'Hitler du 9 octobre ?

R -

Non, je ne la connaissais pas

Q -

En ce qui vous conerne, vous avez dit au RTribunal que Hitler donna une assurance - bien des assurances - qu'en août et en octobre, sans informer son ministre des Affaires étrangères que les 7 et 9 octobre il avait promulgué une directive pour l'attaque des Pays-Bas et qu'il ne vous tint pas au courant de cette directive ; êtes-vous bien certain de ce que vous avancez ?

R -

J'en suis absolument sûr, car autrement, je m'en souviendrai : je sais une chose que de tels projets que l'on décide d'avancer ou pas à l'ouest, après la campagne polonaise, ont été discutés mais je ne connais rien de précis à leur sujet

Q -

Je vois : si vous me dites que c'est tout ce que vous savez, nous passerons à autre chose que vous connaîtrez peut-être un peu mieux : vous csouvenez-vous de la rencontre de HItler et de Ciano à Obersalzberg à laquelle vous assistiez le Ie août I939 ?

R -

Oui, j'ai vu ici les documents s'y rapportant

Q -

Bien, je vous demande simplement de regarder ce document à la page I8l, je vous prie de suivre sur le texte pendant que je lis un passage de la page I8e ; il est à la seconde page et il y a un paragraphe qui commence ainsi :" Puisque la Pologne exprimait clairement par,son comportement qu'en cas de conflit...."

R -

Je ne l'ai pas trouvé

Q -

Pour moi, c'est à la page 2, peut-être est-ce plus loin pour vous

Q -

C'est au commencement du paragraphe

H0533 - 0086

- C'est deux paragraphes plus loin que la ligne isolée qui dit : "le comte Ciano montra des signes de ....."

R -

Bien, j'ai trouvé

Q -

Regardez la phrase suivante : "d'une façon générale, il vaudrait mieux liquider les pseudo-neutres l'un après l'autre et la manoeuvre sera assez facile si chaque partenaire de l'Axe protège les arrières de l'autre et vice versa"

"L'Italie peut considérer la Yougoslavie comme un de ces neutres incertains "

"Pendant la visite du prince Paul, il" Hitler "suggéra, particulièrement en considération de l'Italie que le prince Paul montre clairement son attitude politique envers l'Axe par un geste. Il pensait à un rapprochement plus grand avec l'Axe et au retrait de la Yougoslavie de la Société des Nations. Le Prince Paul accepta cette dernière proposition Récemment, le Prince Régent alla à Londres pour chercher des assurances données par les puissances occidentales ; la même chose se produisit pour Kafenku qui se montrait très raisonnable pendant sa visite en Allemagne et qui montra qu'il ne s'intéressait aucunement aux buts des democraties occidentales" C'était la forme même de la politique de Hitler et puis-je ajouter que c'était la politique que vous aidiez à réaliser c'est-à-dire liquider les pseudo-neutres l'un après l'autre y compris dans ces pseudo-neutres, la Yougoslavie.

R -

Non, Ce ne doit pas être pris dans ce sens Je dois dire ce qui suit : la situation était ainsi : Hitler voulait tenir l'Italie en alerte car l'Italie a toujours été un pays très indécis. Pour cette raison, il parla à cette époque dans ce sens pour que l'Italie comprenne que si elle avait quelque difficulté avec la Yougoslavie, l'Allemagne viendrait en aide à l'Italie. La situation était telle que l'Allemagne alliée à l'Italie avait déjà pris pacifiquement quelques positions en Europe et Mussolini avait soutenu Hitler. Je me sou-

H0533 - 0087

viens de la situation

Q -

Mais ce n'est pas là une explication des mots que je vous ai cités et qui sont la chose importante "Il serait préférable de liquider les neutres incertains l'un après l'autre" . Vous ne pouvez nier que c'était là votre politique de liquider les "neutres incertains" ?

R -

Il ne faut pas prendre ces mots au sens littéral , c'était des discussions diplomatiques et je veux...

Q -

Je voudrais ...

R -

Il y a une question de la Yougoslavie

Q -

Cela a toujours été une idée de Mussolini que les Balkans seraient attaqués à la première opportunité , n'est-il pas vrai ?

R

Je n'en sais rien

Q -

Pouvez-vous regarder le document 2818 PS qui devient le document GB 292 : vous souvenez-vous que c'est le protocole additionnel secret au pacte d'alliance amicale entre l'Allemagne et l'Italie dressé le 22 mai I939 et y faisant suite, il y a quelques commentaires de Mussolini du 30 mai I939 ; avez-vous trouvé cela ?

H0533 - 0088

13 avril

Q.-

Je voudrais que vous,voyez deux pages là où commencent les commentaires de Mussolini.

R.-

Quellespages ?

Q.-

Le pacte lui-même vous voyez les commentaires par Mussolini.

R.-

Oui je viens de trouver ; "

Q.-

I°)"la guerre avec les nations ploutocrates et par conséquent conservatrices et les nations en population dense et pauvres est inévitable. Il faut se préparer à la lumière de cette situation, on espérait que la guerre serait retardée et si elle venait ce serait une guerre totale, l'axe ne recevra rien du reste du monde cette hypothèse est dure mais les positions stratégiques obtenues par l'axe diminueront les vicissitudes d'une guerre durable et dans ce but il faut prendre toute la région du Danuble et des Balkans immédiatement après les premières heures de la guerre. On ne peut pas se satisfaire de déclarations de neutralité, mais il faut occuper les territoires et les utiliser pour se procurer les fournitures alimentaires et nécessaires à la guerre." Voyez-vous cela.

R.-

Oui, ce sont les déclarations de Mussolini que je voie ici pour la première fois.

Q.-

Le 26 Mars il y eut une réunion, une conférence avec Hitler où il annonça sa politique : le führer était décidé sans à entendre des déclarations de loyauté du nouveau gouvernement de faire tous les préparatifs nécessaires pour détruire la Yougoslavie militairement. On ne présenta pas d'ultimatum, les assurances du Gouvernement Yougoslave ne pouvant pas être prises en considération, l'attaque commencera aussitôt que les troupes et tous moyens seront prêts. Vous vous souvenez qu'Hitler a dit cela le I9 Mars.

R.-

Non je ne vois pas ici.

H0533 - 0089

Q.- Est ce que vous ne vous souveznez pas que cela a été lu plusd'ue fois devant cette Cour ?

R.- Oui, je me souvkens non pasd esdét âls mais du sens.

Q.- Vous vous souvenez du sens ?

R.- Que voulez-vous dire par là ?

R.- Je vous demande si c'était votre politique d'attaquer la Yougoslavie sansleur demander des assurances sans actiondiplomatique d'aucune sorte; vousavez décidé d'attaquer la Yougoslavie et de bombarder Belgrade, n'est-ce pas ?

R.- Non, la situation était commlètement différente.

Q.- Je viens de lire dqu'aucune enquête diplomatique ne devait être faite.Pourquoi Hitler a-t-il décidé d'attaquer l Yougoslavie sns enquête diplomatique et sans lui donner une chance de vous formuler des assurances. Pourquoi l'avez-vous fait ?

R.- Parce que le nouveau gouvernement avait été formé surtout parl'Angleterre; il était certain que le Gouvernement de Simovitsch était formé d'anciens ennemis de l'Allemagne et que cette armée était mobilisé dans le but de tomber dans le dos de l'armée italienne; ce n'était pasma politique à moi, mais pendant ces négociations dont vous parler, onne m'a pas appelé qu'tultérieurement et Hitler a donné d'une façon précise sesopinions sans que personne n'ait protesté, j'étais alors présent, j'ai eu unes érieuse conversation avec le Fuhrer à ce moment, j' vais avec lui de sérieuses divergences de vues.

Q.- Pensez-vous qu'il était juste d'attaquer ces pays sans mesures diplomatiques du tout, et, pour utiliser les mots d'Hitler avec une impitoyable duretéé; pensez-vous que c'était juste Je vous pose simplement une question, pensez-vous que c'était juste ?

R. - Je ne peux pasrépondre àcette question par oui ou par non snsdonner d'explications.

LC/3 I6 h. à I7 h.

Eh bien vous n'avez pas besoin de répondre si vous ne le pouvez pas. Si vous ne pouvez pas répondre par oui ou par non, ne répondez pas.

Maintenant passons au point suivant, qui est la question de la Russie. Autant que j'ai pu le comprendre au cours de votre déclaration vous avez dit qu'Hitler avait décidé d'attaquer l'Union Soviétique après la visite de Monsieur Molotov à Berlin, le I2 Novembre I940 je crois.

R.- Je n'ai pas pu le dire car je l'ignorais.

Q.- Eh bien d'après ce que j'ai compris l'une des raisons que vous donniez comme justification de l'attaque de l'Union Soviétique était ce qui avait été dit par Monsieur Molotov durant sa visite de Novembre I940. N'est-ce pas ce que vous avez dit ?

R.- C'était une des raisons qui chagrinait le Führer mais j'ignorais tout d'une attaque.

Q.- Vous savez ce que l'accusé JODL a dit durant la campagne de l'Ouest - mais - Juin I940 - que Hitler avait pris une décisions de principe contre ce danger d'Union Soviétique "du moment que la situation militaire le rendait possible" le saviez-vous ?

R.- Je l'ai seulement appris ici à Nuremberg.

Q.- C'est le L/ I72, US 34, du, Journal de JODL.

Et vous voyez que le I4 Août I940, le Général Thomas était informé au cours d'une conférence avec Goering que le Führer désirait une alliance avec les Russes seulement jusqu'en I94I, et qu'après il n'y aurait plus d'alliance". le Saviez-vous ?

R.- Non je l'ignorais.

Q.- Et Saviez-vous qu'en Novembre I940, le Général Thoma et le Secrétaire d'Etat Korner, Neumann, Becker et le Général Von Hannecken furent informés par Goering du plan de l'action militaire dans l'Est. Le saviez-vous ?

H0533 - 0090

H0533-0091

Non je l'ignorais également.

Q.- Vous savez maintenant n'est-ce pas que longtemps avant qu'aucune décision soit soulevée par la visite de Monsieur MotovovHitler était décidé à attaquer l'Union Soviétique.

R.- Non je ne le savais nullement, je savais qu'Hitler était très occupé, mais je ne savais rien d'une attaque j'ignorais également toute préparation militaire .

Q.- Dites-vous encore que même en Décembre le I8 Décembre, lorsque Hitler promulgua la directive 2I sur Barbarossa, il ne vous en dit rien ?

R.- Oui, parce que précisément au mois de Décembre comme je m'en souviens, j'ai eu une longue conversation avec le Führer afin d'obtenir son consentement pour garder l'URSS comme partenaire du pacte tripartite et en faire un pacte quatripartite. Hitler n'était pas à I00 % partisans de cette idée mais il me dit:"Nous avons déjà obtenu diverses choses et cela peut-être nous l'obtiendrons encore." C'était en Décembre et hasard je m'en souviens tout à fait bien. Il y a également un affidavit d'un étémoin à,ce sujet.

Q.- Vous comprenez- ce que vous dites ?

R.- Ceci est venu après que Goering eut annoncé au Général Thoma et à ses sous-secrétaires d'Etat que après la directive de Barborssa était promulguée. Vous avez dit que Hitler avait suggéré que la Russie adhère au Pacte tripartite, est-ce que vous pensez que quelqu'un ici peut vous croire ?

R.- Je n'ai pas très bien compris votre question.

Q.- Est-ce que vous pensez que quelqu'un peut vous croire en disant qu'Hitler avait annoncé que le Reich attaquerait l'URSS et qu'ensuite celle-ci adhérerait au Pacte tripartite,

R.- Oui c'était exactement comme cela. En décembre je lui ai proposé à nouveau et j'ai reçu son assurance pour parler dans ce sens, j'ignorais tout d'une attaque contrela Russie au mois de Décembre.

H0533-0092

Q. - Il est clair qu'en ce qui concernait votre service vous receviez les rapports les plus favorables sur la Russie, et sur l'improbabilité d'une incursion de l'U.R.SK dans les affaires politiques de l'Allemagne ? Est-ce exact ? Est- ce biencela ?

R. - Des rapports de ce genre vinrent de Moscou. A différentes reprises j'ai présenté ces rapports au Fuhrer mais il me dit que les attachés militaires et diplomatiques de Moscou étaient les gens les plus mal informés.

Q.- C'était votre point de vue basé sur vos propres renseignements qu'iln'y avait pas de danger de la part de la Russie et que la Russie se tiendrait honnêtement à l'accord qu'elle avait fait avec vous;c'était votre point de vue ?

Q. - Non, je ne l'ai pas dit. J'ai dit : c'étaient les rapports que nous recevions de Moscou, rapports diplomatiques.

R. - N'y croyiez-vous pas vous même ? Est-ce que vous ne croyiez pas votre propre personnel ?

Q. - J'étais très sceptique au su et de la véracité de ces rapports ,car chez le Fuhrer où tout les renseignements étaient centralisés, il y avait des rapports bien différents, ey l'attitude politique était également dans une autre direction.

R. - Entout cas, au printemps 1941 votre service adhèra aux préparatifs de l'attaque contre l'Union Soviétique,n'est-ce pas ?

R. - Je ne sais pas exactement à quel moment, mais au printemps il y eut des pourparlers avec certaines autorités tournant autour d'un conflit possible avec l'U.R.S.S. Je ne me souviens plus actuellement des détails.

H0533 - 0093

Q. - Je vois. Et bien,une fois de plus, je ne veux pas prendre trop de temps pour cette question, mais il est exact, n'est-ce pas,qu'au printemps,en avril 1941, vous coopériez avec le service de Rosenberg dans la préparation de la prise des territoires de l'est,et le 18 mai,vous avez promulgué un memorandum concernant les préparatifs de la campagne navale ?

R. - En ce qui concerne les préparatifs avec Rosenberg,c'est une erreur.Autant que je m'en souvienne,je n'ai parlé avec Ro senberg de ce sujet qu'après le déclanchement des hostilités. Ence qui concerne le memorandum de la marine j'ai vu ce document ici;je l'ignorais auparavant.Je crois que c'est un certificat concernant des point de vue de droit international et ceci a été donné certainement.

.Q. - Bien, je vois."Le Ministère des Affaires Etrahgèresétait préparé pour l'emploi à Barbarossa,..." Ne vous souvenez-vous de rienà ce sujet ?

R. - Non, je crois qu'à cette époque je ne l'avais pas reçu;cela a dû être entièrement traité par d'autres ministères. Naturellement je porte la pleine responsabilité de tout ce qui s'est passé dans mon ministère.

Q. - Et l'ambassadeur Ritter, n'était-il pas ~~xxxxx~~ l'officier de liaison entre vos deux services ,le vôtre et la Wehrmacht ?

R. - C'est exact.

Q. - Maintenant, encore, je voudrais que vous m'aidiez pour une ou deux questions. Vous nous avez dit que vous aviez négocié le pacte anti-Commintern dès 1936 et naturellement à ce moment là,ce pacte,je crois que vous l'avez dit vous-même,était dirigé contre l'U.R.S.S. C'est exact,n'est-

H0533-0094

ce pas ?

R. - Oui, il s'agissait d'un pacte idéologique qui contenait uncertain point de vue politique naturellement.

Q. - Et il fut prolongé par le pacte tripartite du27 septembre 1940 ? C'était une prolongation du premier pacte,n'est-ce pas ?

R. - Cela n'avait rienà voir avec le premier pacte car il s'agissait là d'un accord militaire, politique et économique.?

Q. - Je vois.Je vais traiter très brièvement cette question que vous poussiez le Japon à entrer dans la guerre assez tôt en mars 1941, n'est-ce pas ?

R. - Cela pourrait être exact,il s'agissait d'une attaque contre l'Angleterre.

Q. - Oui,vous avez déjà donné vos explications.Vous avez dit que vous étiez enguerre contre l'Angleterre,et que vous aviez le droit de considérer les Japonais comme un autre allié.C'est votre point de vue ?

R. - Je crois que je n'ai rienfait d'autre que ce que font tous les diplomates ~~qui sont~~ aussi bienen Angleterre qu'enU.R.S.S.

Q. - Je ne vais pas vous poser de questions à ce sujet, mais ilest apparu très tôt , n'est-ce pas,que si le Japon entrait dans la guerre, il était possible que les Etats-Unis seraient également amenés dans la guerre peu de temps après. Et vous étiez d'accord enavril1941 ~~que~~ si le Japon entrait enguerre contre les Etats-Unis vous seriez prêt à combattre les Etats-Unis;est-ce biencela ?

H0533-0095

R. - Non, ce n'est pas exact. ainsi, mais je crois avoir tout fait jusqu'au jour de Pearl Harbor afin d'éviter que l'Amérique entre en guerre. Je crois également que cela est prouvé par veaucoup de documents que j'ai vus en parti pour la lère fois ici.

Q. - Et bien, maintenant, si vous avez dit cela, j'aimerais q e vous regardiez le document N-352 de votre livre, à la p. 204 du Livre de Document anglais.

R. - Oui, je connais ce document, je l'ai déjà lu ici.

R. - Bience ci se passait une semaine avant Pearl Harbor, le 29 novembre 1941, et selon l'ambassadeur du Japon vous lui disiez (regardez le paragraphe 1) "Ribbentrop : Ilest essentiel que le Japon effectue l'Asie sans perdre cette occasion. Il n'y aura jamais un moment mour une coopération plus étroite du pacte tripartite. Si le Japon hésite ence moment et si l'Allemagne va de l'avant, et établit son nouvel ordre européen, toute la puissance militaire de la Grand -Bretagne et des Etats-Unis sera concentrée contre le Japon. Comme le Fuhrer Hitler l'a dit aujourd'hui, il y a des différences fondamentales dans le droit d'exister entre l'Allemagne et le Japon et les Etats-Unis. Si le Japon prend la décison de combattre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne j'ai confiance que ce sera l'intérêt du Japon et de l'Allemagne mais aussi que cela amènera des résultats favorables pour le Japon lui-même."

Dites-vous toujours devant ce document que vous essayiez d'emp^cher une guerre avec les Etats-Unis ? Je dirai que vous avez tout fait pour encourager le Japondans une guerre totale avec les Etats-Unis.

R. - Je dois par contre dire, M. le Représentant du Ministère Public, que ce n'est pas exact. Je ne connais pas ce document, je ne sais pas d'où il émane. En tout cas, en

H0533 - 0096

AUCUNE circonstance je n'ai dit cela et je regrette que les autres cocuments qui sont ici et qui prouvent que j'ai voulu éviter ~~xxxx~~ que l'Amérique ne rentre pas en guerre n'aient pas encore été lus. Ces documents je les ai vus et je me suis toujours demandé comment on aurait pu faire entre ce passage dans le document, c r tous les autres, une demi-douzaine je crois, ou une douzaine, prouvent d'une façon cristalline que j'ai toujours exprimé le désir d ne pas voir le Etats-Unis entrer enguerre. Je me suis toujours efforcé malgré l'attitude provocante des Etats-Unis, d'éviter la guerre avec eux. Je ne puis m'expliquer tout cela que de la façon suiv nte : que l'ambassadeur du Japondésirait à cette époque que son pays fasse quelque chose et que par contre j'ai envoyé de mon propre chef des télégrammes nombreux à Tokio afin de freiner le Japon dans la guerre, notamment avec Singapour, je crois qu'il s'agit d'un commentaire faux d'un entretien et je voudrais que la défense produise tous les documents jusqu'à ce jour qui prouvent justement le contraire

Q.- Eh, bien, ceci est le rapport officiel ~~que~~ à l'ambassadeur du Japon vous dites qu'il a tort lorsqu'il rapporte que vous lui aviez dit que selon vos propres mots vous aviez confiance que ce ne serait pas seulement dans l'intérêt de l'Allemagne et du Japon, mais aussique cela amènerait des résultats favorables pour le Japon, s'il attaquait les Etats-Unis. Eh, bien regardez- le document suivant si vous niez celui-là page I56, c'est un autre rapport de l'ambassadeur du Japon."

" Le lendemain de Pearl Harbor, à I heure, j'appelai l'ambassadeur Ribbentrop et lui dit que notre désir était que l'Allemagne et l'Italie promulguent des déclarations officielles de guerre contre l'Amérique immédiatement. Ribbentrop répliqua qu'Hitler était en ce moment au milieu d'une conférence à son Quartier Général discutánt comment les modalités d'une déclaration de guerre pourraient être exécutées de façon à faire bonne impression sur le peuple allemand et qu'il

transmettait votre désir immédiatement et ferait tout ce qu'il pourrait pour l'exécuter promptement."

Maintenant regardez à la fin 3 mots : "àâ- A plus loin : ce moment Ribbentrop me dit le matin du 8, qu'Hitler avait donné des ordres à toute la marine allemande d'attaquer les bateaux américains partout et quand il les rencontrerait." C'était trois jours avant la déclaration de guerre, vous dites que ce rapport de l'ambassadeur du Japon est faux.

H0533-0097

R.- Je crois que c'est une erreur.

Q;= Qu(est-ce qui est faux là-dedans.

R.- Je crois que c'est une erreur c'est après Pearl Harbor.

Q.- Exactement le lendemain de Pearl Harbor.

R.- C'était un ordre d'Adolf Hitler d'attaquer les bateaux américains qui avaient déjà attaqué les notres depuis des mois et des mois.

Q.- Quand vous dites "attaquer les bateaux allemands" vous voulez dire qu'ils se défendaient contre les sous-marins allemands.

R.- Autant que je sache déjà des mois auparavant je ne peux pas vous citer la date, mais bien longtemps avant Pearl Harbor, nous avons adressé une protestation officielle aux Etat-sUnis en indiquant le cas des deux bateaux U-boats Gria and Kerne, qui avaient été poursuivis des sous-marins allemands et je crois que l'ancien ministre de la marine l'a avoué. Donc pratiquement je l'ai déjà dit hier, Hitler a déclaré dans un discours à Munich, je jamais avoir ordonné de tirer mais de ne pas attaquer des navires américains, mais de riposter, je crois que c'est de cela qu'il s'agit ici.

Q.- Je voudrais savoir de vous ceci : approuvez vous la politique ordonnée à toute la marine allemande d'attaquer la marine américaine, partout où elle l'a rencontrerait à n'importe quelle occasion trois jours avant la déclaration de guerre, êtes-vous d'accord.

R.- Je ne puis pas en parler maintenant car je ne me souviens pas de cette affaire, j'ignore tout de ce document

H0533 - 0098

Q.- Je voudrais vous questionner sur un autre point.

R.- Si vous le permettez je désirerais ajouter quelque chose.

Q.- Vous avez donné votre réponse. Vous souvenez-vous qu'en Juin I944, il y eut une conférence au cours de laquelle nous avons entendu un témoignage concernant les aviateurs terroristes. Maintenant essayez- de répondre directement à ma question si vous pouvez. Est-il exact comme il est dit dans le rapport que vous désirez inclure parmi les aviateurs terroristes tout ce qui concernait les attaques terroristes contre la population allemande, c'est-à-dire les attaques des villes par bombes. Est-il exact que vous vouliez inclure dans les aviateurs terroristes ceux qui bombardaient les cités allemandes. Non ce n'est pas vrai.

Q.- Reportez-vous à la page 39I c'est un rapport signé par le Général Vaflirmont de la conférence du 6.Juin lisez la 4 ème ligne, il dit : "Obergruppenfuehrer Kaltenbrunner informa le député des chefs de l' Etat-Major dans l'après midi du 6 qu'une conférence sur ces questions avait été tenue peu de temps avant entre Goering, Ribbentrop et Himmler. Contrairement à la première suggestion de Ribbentrop qui désirait inclure toutes sortes d'attaques contre la population civile allemande, c'est-à-dire les bombardements des villes on s'accorda à cette conférence que toutes les attaques seraient incluses. Dites-vous que Kaltenbrunner avait tort lorsqu'il a dit que vous désiriez inclure toutes les sortes d'attaques.

R.- hier j'ai parlé sur cette question, doi-je en reparler aujourd(hui. Je croyais avoir épuisé ce sujet, mais si vous désirez que je le reprenne encore une fois

Q.- Je ne veux pas que vous répétiez, je voudrais que vous répondiez à ma question. Vous dites que Kaltenbrunner a tort lorsqu'il dit que dans cette conférence vous vouliez inclure les aviateurs qui bombardaient les cités.

H0533-0099

R. Ce n'est pas exact, car autant que je m'en souvienne cette conférence n'a pas eu lieu et ensuite j'ai expliqué mon point de vue à ce sujet, à propos des aviateurs terroristes.

Q.- Non ce n'est pas exact comme cela. Approuviez-vous que les traitements de ceux que vous appeliez des aviateurs terroristes consistent à les abandonner à la population pour être lynchés ou bien livrés aux SS. Non

R.- Non ce n'était pas mon opinion.

Q.- Eh bien maintenant c'est à la page 393, page 2I4 du texte anglais, c'est vous le savezun mémorandum du Ministères des Affaires Etrangères et page 396, le Général Valirmont déclare que l'ambassadeur Ritter nous a informés par téléphone que"ses projets avaient été approuvés par le Ministre des Affaires Etrangères".

Ce projet comprenait deux actions dans le § I celui du lynchage où il était dit: "les autorités allemandes ne sont pas directement responsables si la mort survient avant qu'elle n'intervienne." Etes-vous d'accord avec ce point de vue était-ce votre point de vue de lyncher les aviateurs.

R.- Non ce n'était pas mon opinion et je l'ai expliqué en détail hier. J'ai parlé au sujet de ce document hier également Il émane du Ministère des affaires étrangères, je ne sais plus comment il a été élaboré, si c'est sur mon ordre ou après entretie avec les autorités militaires. On me l'a présenté, je n'ai pas donné mon accord et je l'ai envoyé au Führer désirant qu'il décide. Le Führer a trouvé que c'était une bettise et c'est ainsi que ce document du Ministère des Affaires Etrangères est tombé sou la table et on ne s'en est jamais servi.

Q.- Si bien qu'en ce qui vous concerne vous dites que lorsque Warlimont demanda à l'ambassadeur Ritter d'aviser la Wermarcht par téléphone vous avez approuvé ce projet, Warlimont ne dit pas la vérité ?

R.- En tous les cas il n'est pas exact car d'un autre document que j'ai vu ici vous déduirez que ce que je viens de dire

H0533-0100

ést la vérité, j'ai dit que le Fuhrer ne devait pas donner son accord pour ce document et c'est tout de dont je me souviens.

Q. - Bien, xxxxx si vous revenez au dlcument du Fuhrrer voyons quels étaient ses xxxx vues ?Prenons le document 3780-PS, lequel serait GG-293, qui et le commte-rendu d'une réunion que vous-même et Hitler eurent avec Oschima le 24 mai 1940. On va vous en passer une copie;p? 11 ligne, 9 à 12.

Vous souvenez-vous qu'en votre présente Hitler conseilla à Oschima que les Japonais devaient xxxxpendus xxxxxxfusxxxxés pendre ,et non fusillés tout aviateur terroriste américain et que les Américains devaient réfléchir avant d faire de telles attaques. Est-ce que vous étiez d'accord avec ce point de vue ?

R. - Non,je ne suis pas d'accord avec cette position. Si c'est dans le document ce n'est pas mon opinion. Comment voulez-vous que je m'en souvienne ?

Q. - Je vois? Bien, maintenant...

Xx- Vous le gtouverez à la p. 11, ligne 9 à 12.

R. - Je ne puis dire qu'une seule chose c'est que tous ces points de vue d'Hitler dans ce doument promenaient des effets terribles des attaques de l"époque.

Q. - Je vous demande si vous étiez d'accord ou non,vous dites : non. Maintenant nje voudrais traiter un autre point.

R. - Je voudrais dire quelque chose à ce sujet parce que c'est très,important.

Q.- Vous pourrez le dire tout à l'heure à votre avocat après avoir répondu à ma question . Je voudrais

H0533-0101

attirer votre attention
maintenant ~~xxx~~ sur le Stalag Luft 3. Il se peut que vous m'ayez entendu demander un certain nombre de questions à des témoins à ce sujet. C'étaient là que les 50 aviateurs anglais furent assassinés par les SS. Vous connaissez ce sujet, vous savez ce dont je veux parler.

R.- Oui, oui.

Q. - Vous vous souvenez que mon collègue M.Eden fit une forte déclaration à la Chambre des Communes disant que ces aviateurs avaient été assassinés et que l'Angleterre ferait justice. Vous vous en souvenez, en juin 1940??

R. - J'ai appris par le discours aux Communes de M.Eden cette affaire.

Q. - Vous vous souvenez que le Gouvernement du Reich promulga une déclaration disant ~~qxxxdxxxsxxxxexxxxxx~~ ~~xdxxxxxxxdxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~ que le gouvernement du Reich dans une commuhication aux Anglais par la Suisse, ~~xxxx~~ réfutait ceci. Vous vous souvenez de tout cela en juillet 1940 ?

R. - Je ne me souviens pas du contenu mais de la chose suivante : à cette époque nous ~~xx~~ reçumes qu'une communic tion de ce qui ~~xxxxxxxxxxxxxxxxx~~ de ce qui s'était passq et cela par la Suisse. C'est tout ce que j'ensais.

Q. - Je voudrais vous demander : saviez-vous à ce moment là , au moment où cette déclaration fut faite, que ces officiers avaient été assassinés de sang froid ?

R.- Je ne le savais pas. J'apprenais que lors d'une tentative d'évasion cez hommes avaient été fusillés mais nous avions l'impression que cette affaire n'était pas tout à fait clair, je m'en souviens encore.

H0533-0102

Q. - Je vais prendre deux phrases. Qui estce qui vous a dit que ces hommes av ient été tués en s'enfuyant ?

R. - Je ne m'en souviens pas maintenant, mais à cette époque les autorités compétentes nous ont envoyé les documents et cette note a été transmise au Gouvernement suisse.

Q. - De qui venait ce document qui contenait ce mensonge ? de Himmler ?, de Goering ? de la Whermatch ?

R. - Je ne le savais pas.

Q. - Et puis nous vous aviez dit aussi que vous aviez une fague idée que tout cela n'était pas très bien.

R. - Oui, oui?

R. - Merci. Je voudrais maintenant [illegible] que vous nous disiez un mot sur vos relations avec les SS. Vous ne suggérez pas n'est-ce pas àence moment que vous n'étiez qu'un membre honoraire?

Vous savez que cela é été suggéré par votre avocat, et je suis sûr que c'est un malentendu que vous n'étiez qu'un membre honoraire des SS; ce n'est pas le cas, n'est-ce pas ?

R. - [illegible] Ce n'est pas un malentendu? J'ai reçu l'uniforme SS par Hitler, mais je n'ai jamais accompli de service dans les SS mais entant que ministre des affaires Etrangères et auparavant comme ambassadeur il était d'usage que j'ai un grade, et j'ai obteni le grade de SS Fuhrer.

Q. - Maintenant je vous demande s'il est absolument faux que vous avez adhéré aux SS avant d'être ambassadeur, avant d'être au pouvoir avant 1933; est-ce exact ?

H0533-0103

R; -Si J'ai toujours apparten u aux SS ?

Q;- Non,mais vous avez dit jusqu'à maintenant que c'était honoraire parce qu'Hitler voulait que vous ayez ununiforme.Je vous demand si vous avez demandé à adhérer aux SS enmai 1933 ?

R. - C'est tout àfait clair,c'est exact,mais le fait est qu'Hitler désirait (je venais dans des qssemblées avec ungros manteau gris) qu'ilfallait que j'obtienne ununiforme et c'est pour cela qu'il m'a donné ununiforme. C'était en 1933. Plus tard comme ambassadeur j'avais j'avais unrang supérieur,et comme ministre encore unrang supérieur.

Q.- Et en mai 1933 après avoir fait des demandes vous avez adhéré aux SS ? vous n'aviez pas un rang très haut, n'est-ce pas,vous éties Standartenfuhrer

R.- C'est exact.

Q. - Et vous n'êtes devenu Oberfuehrer que le 20 avril1935 ? Brigadefuehrer enjuin1935 ,et Gruppenfuehrer le 13 septembre 1936,c'est-à-dire après que vous êtes devenu ambassadeur et Obergruppenfuehrer le 20 avril1940. Avant de devenir ambassadeur vous éties SS depuis trois ans, et vo vous aviez reçu des promotions de la façonordinaire lorsque vous travailliez avec les SS;n'est-ce pas ?

R. - Sans avoir jamais bougé le petit doigt ou accompli le moindre travail pour les SS, oui.

Q. - Regardez le dossier GB-24,Document D-744-A, ;e dossier correspondant est 744-B. Prenez-le,vousn'avez pas besoin d'entrer dans les détails. Je voudrais vous poser une ou deux questions dessus.

Vous avez demandé à adhérer au corps des Têtes

H0533-0104

de Mort des SS ?

R. - Je n'ai jamais demandé cela.

Q. - Vous ne vous en souvenez pas. N'avez-vous pas reçu d'Hitler une bague à tête de mort et une épée ?

R. - Non,je ne m'ensouviens pas, c'est possible, mais une division de tête de mort..je n'ai jamais appartenu à une telle division.

Q. - Cela est une erreur,ce n'est pas exact.Si c'est écrit ici,c'est fauc. Ilest possible que j'ai reçu unsabre.

Q. - Et la bague aussi. N'est-ce pas le 16 novembre qu'une lettre a été adressée à l'Office du Personnel du Reichsfuehrer SS disant :" Enréponse à votre question, je vous informe que/ la bague VonRibbentrop est Brigade fuehrer est de la taille le 17. Par,Hitler,signé : Thorner".

R.-Je pense que tous ceux qui avaient ungrade SS recevaient une bague, mais je ne m'ensouviens pas. C'est certainement exact.

Q. - Vous avez pris un intérêt dontinuel aux SS de 1933 jusqué bien avant dans la guerre. Votre correspondance avec Himmler remonte jusqu'en 1941 ou 1942.

R. - Naturellement,nous avions beaucoup affaire avec les SS sur des questions très diverses.

Q. - Vous aviez surtout les camps de concentration Vous ne saviez pas qu'ils existaient sur une échelle énorme enAllemagne ?

R.- Non, je n'en savais rien.

Q. - Je voudrais que vous vous retourniez un moment.

H0533-0105

(l'accusé se retourne et se trouve devant une carte d'Allemagne où sont montrés par des points rouges les multiples camps)

C 'est unagrandissement de la pièce fournie par l'accusationfrançaise. Les points rouges sont des camps de concentration. Nous verrons maintenant ce que signifie la location de vos diversesrésidences. Sonneburg, au nordde Berlin, Vous voyez sur lacarte. engros où cela se trouve.

R. - Sonneburg est à environ une heure de voiture de Berlin,à l'est.

Q. - Prenons une autre maison,elle est très près de vous? c'est Fuschl. C'est tout à fait près de la frontière et très près du groupe de camps qui se trouvaient près de Mauthausen. Au-dessus de votre main, le camp de Mathausen, vous le voyez ?

R. - Ou_, mais sous monserment ici,je tiens à dire que j'ai entendu pour la 1ère fois le nom de Mathausen ici à Nuremberg.

Q. - Et bien,prenons une autre de vos maisons : vous dites que vous n'y alliez pas souvent ?

R;- Je peux dire que je ne connaissais que deux camps de concentr tion avant de venir ici, le premier était Dachau... ily en avait trois... pardon, Dachau, Orânienburg,et Theresienstadt.Tous les autres noms ne m'ont été communiqués pour le 1ère fois qu'ici même. Le camp de Theresienstadt était un camp de vieillards juifs et la Croix-Rouge internationale l'a visité à plusieurs reprises.Les autres camps et les autres noms ne m'ont jamais été connus auparavant.

H0533-0106

Q. - QSavez-vous qu'à Ma thausen il y avait 33 camps ? qu'endivers endroits et à très peu de distance ily avait encore 45 camps dont ne peut donner les noms car ils sont si nombreux.. et dans les 45 camps qu'il y avait plus de 100.000 internés ? Dites-vous au Tribunal que dans tous les voyages que vous avez fait à Puschl vous n'avez jamais entendu parler de ces camps de Mathausen où étaient internés 100.000 persnnes ?

R. - Cela je l'ignorais particulièrement et il y a des douzaines de témoins qui peuvent le prouver.

Q. (Je ne vous demande pas combien vous avez produit de témoins.Je vous demande de regarder la carte. Vous étiez un ministre responsable dans le Gouvernement de ce pays,du 4 février 1938 à la défaite de l'Allemagne enmai 1945 -période d 7 ans et quart - et vous dites à untribunal que n'importe qui pouvait être un ministre responsable dans ce pays et ignorer les divers camps qui existaient ?

R.- Cela peut être surprenant et c'est tout de même la vérité 100 %.

Q. - Je vous dis que c'est non seulement étonnant,mais aussi incroyable Onne peut croire que vous ayez pu ignorer ces camps.

Ne voyiez-vous jamais Hommler ?

R. - Non jamais pour ces affaires jamais. Ces choses ont été ten es particulièrement secrètes et nous avons seulement appris maintenant ce qui s'est passé. Cela peut être surprenant,mais je suis convaincu que tous ces Messieurs qui sont sur les bancs des

H0533-0107

accusés n'ensavaient rien.

Q. - Et bien,nous les entendrons à la fin. Connaissiez-vous Auschwitz ?

R.- Le nom ne m'a été communiqué qu'ici.

Q. - Le nom de Auschwitz a été cité dans un affidavit. 4 millions de personnes furent mises à mort dans ce camp. Dites-vous que ceci s'est passé sans que vous le sachiez ?

R. - Cela m'était tout à fait inconnu. Je le dis sous la foi du serment,ici.

Q. - Et bien,il y a encore unautre sujet sur lequel je voudrais vous interroger ici. Heureusement je pourrai aider votre mémo_re avec des coeuments. Je voudrais que vous regardiez trois documents concernant ce sujet.

LE PRESID_NT.- Pourrez-vous terminer ce soir.

R.- Oui,Milord. j'essaieraiq de le faire enco e 5 minutes.

Q. - Document 735. Etes-vous d'accord que vous étiez partisan de traitements extrêmemtn durs envers les personnes des territoires occupés ?

R.- Je n'ai pas très bien compris la question veuillez la répéter.

Q. - Est-iljuste que vous avez exprimé votre opinion endisant que vous étiez en faveur des traitements les plus durs envers les partisans ?

R.- Je ne sais pas si j'ai jamais parlé du traitement des partisans,je ne m'ensouviens pas.

H0533-0108

Q. 6 Regardez le document 235 qui sera G.B.285 qui est une discussionentre le Comte Ciano et vous en présence du Feld Maréchal Ketel et du Maréchal (Cavallero) au G.Q.G. du Fuhrer après le petit déjeuner le 19 décembre 1942 2. Vous verrez qu'il y a u passage où le Feld Maréchal Keidel avait dit aux Italien que la région croatienne devait être liquidée, nettoyée encoopération avec les troupes allemands. C'était encore enhiver,, et étant donné l'influence des A Nglais aucune méthode douce ne serait utilisée. Le Feld Maréchal Keidel dit que tous les villages dans les quels on trouverait des partisans devaient être brûlés.

Continuons : Le Ministre des Affairez Etrangères du Reich dit qu'il ne fallait pas que les troupes quittent cette zone, mais avancent en collaboration avec les troupes allemandes. A ce sujet le Feld Maréchal Keitel demanda au Ministre italien de ne pastutiliser des troupes croatiennes pour le nettoyage.

Le Ministre des Affaires Etrangères dit à ce sujet que le Fuhrercroate était 100 prêt à s'accorder vec l'Italie.

Est-ce que cela représentait votre point de vue que les villages devaient être brûlés ?

R.- Comment ?

Q. - Estce que cotr point de vue que les conspirateurs serbes devaient ^tre brûlés ?

R. - Je ne connais pas cette expression "brûlés mais ils devaient être mis en prison.

Q. - Que voulez-vous dire lorsque vous dites que tout devait ^tre nivelé au sol par le feu ?

H0533-0109

R. - Où ai-je dit cela ? Je ne crois pas que je l'ai dit.

Q. Est-ce votre point de vue ?

R. - Le Fuhrer avait une opinion très dur à ce sujet. Je sais que dde temps à autre dans les services militaires on donnait des ordres très durs, car il s'agissait d'une lutte à vie ou à mort. Il ne faut pas oublier que c'était la guerre. Je ne vois pas où j'ai pu dire quelque chose au sujet des partisans.

Q. - Et bien, vous dites que ce n'était pas votre point de vue.? Lr dites-vous ? Ce n'est pas votre point de vue ? Ne regardez pas le document suivant, suivez-moi.

R. - Répétez encore une fois la question à laquel le je dois répondre

Q. - Dites-vous que vous n'étiez pas en faveur du traitement impitoyable des partisans ?

R. - Je suis d'avis que les partisans qui tirent dans le dos des troupes devaient être traités durement, oui c'est bien mon avis. Je crois que tout le monde peut être de monavis, et chaque politicien aussi.

Q.- Y compris les femmes et les enfants ?

R.- Non, nullement.

Q. - Et bien, regardez, si vous niez cette attitude envers les femmes et les enfants. Regardez le document 741 .Ce sera le document G B 297... non je m'excuse, c'est GB 296.C'est une conférence entre vous-même et l'ambassadeur à Berlin. Le der-

H0533-0110

paragraphe dit :"... continuant le Ministre des Affaires Etrangères insista sur le point que la politique de Rotha avait produite enCroatie causait beaucoup de soucis au Fuhrer." On apprécia du côté allemand que Rotta désirait épargner le sang italien, mais on croyait pour ainsi dire qu'il essayti dechasser Satan avec Belzebuth par ce tte politique. Les hommes, les femmes et lew enfants devaient être exterminés étant donnés que leur existence mettaient en péril les vies des hommes allemands." Dites-vous toujours que vous n'étiez pas de cet avis pour les femmes et les enfants ?

R.- A quel endroit est-ce ?

Q.- P. 10 à 13,c'est le d rnier paragraphe.

R. - ~~Les hommes, les femmes et les enfants devaient être exterminés étant donnés que leur existence mettaient en péril les vies des hommes allemands." Dites-vous toujours que vous n'étiez pas de cet avis pour les femmes et les enfants ?~~ Si je l'ai dit c'est que j'étais certainement très énervé,car cela ne répond pas à ma position,positionque j'ai prouvé au cours de la guerre

Q.- Je voudrais encore vous montrer le dernier document 745 GB -298 . C'est un mémorandum contenant une conversation entre le Ministre des Affaires Etrang res du Reich et le secrétire d'Etat Pasqani en présence de(Mackenenn) , l'après-midi du 8 avrill943

H0533-0111

FP/I
I/4/46
I7.05 à I7.20.

Au début, vous discutiez des grèves en Italie, vous dites :

"Le ministre du Reich pensait que ces grèves avaient dû être provoquées par les agents britanniques et ceci fu-t énergiquement contesté par BASTIANINI. Il y avait des communistes italiens qui vivaient toujours en Italie, et quirecevaient leurs instructions de Moscou. Le Ministre des Affaires Etrangères répliqua qu'un un tel cas, seule une action sans pitié serait bonne."

Et alors, après une déclaration, en rapport avec cette information, vous dites :

"Il ne voulait pas discuter l'Italie, mais plutôt les territoires occupés, où il avait été prouvé que l'on ne viendrait à aucun résultat avec des méthodes douces pour arriver à un accord. Le Ministre des Affaires Etrangères alors illustra ses pensées par une comparaison entre le Danemark et la Norvège. En Norvège, des mesures brutales avaient été prises, qui avaient provoqué des protestations, particulièrement en Suède. Puis, si vous continuez, et après une certaine critique du Dr. Gest....

R. - Quelle page ?

Q. - Le paragraphe commence ainsi : " la supposition du Ministre des Affaires Etrangères, que cette grève avait été provoquée par les agents britanniques..." L'avez-vous ?

R. - Oui, voilà.

Q. - Vous verrez ce que je vous ai dit. "Seulement, une action impitoyable serait bonne. En Norvège des mesures brutales avaient été prises, ", et au début du paragraphe suivant : "En Grèce, aussi, une action brutale devra être prise, si les Grecs ne nous manifestaient pas de sentiments amicaux. Il était d'avis que l'armée grecque démobilisée devrait être déportée de Grèce rapidement, et que les Grecs devraient sentir très fortement qui était le

H0533-0112

maître dans ce pays. Des méthodes de cette sorte étaient nécessaires, si l'on faisait une guerre contre Staline, ce n'était pas une guerre de gentlemen, mais une guerre brutale d'extermination."

Puis concernant la France, après des déclarations sur les Français, vous dites :"Revenant de Grèce, le Ministre des Affaires Etrangères, une fois de plus, appuya sur la nécessité de prendre des mesures sévères."

Et à la troisième ligne du paragraphe suivant :"Le Fuhrer devrait prendre des mesures radicales dans les territoires occupés pour mobiliser le potentiel de travail local, afin que le potentiel d'armement américain puisse être en opposition avec une valeur égale." Est-ce que ceci exprime d'une façon juste votre but ? Vous vouliez des mesures très sévères, prises dans les territoires occupés pour mobiliser le travail, en vue d'accroître le potentiel de guerre du Reich ?

R. - Au sujet de ce document, je ne puis dire qu'une chose...

Q. - Vous pouvez le dire, mais vous devez d'abord répondre à ma question. Est-ce que ce point de vue exprime votre opinion, que des mesures sévères devraient être prises avec le travail étranger, envers les personnes des territoires occupés. Est-ce que ce document exprime votre point de vue ?

R. - Non.

Q. - Alors, pourquoi l'avez-vous dit ? Pourquoi avez-vous dit ces choses ?

R. - Parce que à ce moment, sur ordre du Fuhrer, je devais maintenir l'Italien avec nous, et qu'il y avait dans les relations entre l'Allemagne et l'Italie un chaos complet. Tout était en désordre dans les environs de l'armée allemande. C'est pourquoi, sur l'ordre du

../

H0533-0113

Fuhrer, je devais parler très durement. A ce moment, les Italiens combattaient en partie contre les troupes Allemandes, et pour cette raison, j'utilisais un langage plutôt dur au diplomate italien, ou plutôt un langage exagéré. Mais les choses, en réalité, étaient tout à fait différentes.

Q. - Ce n'était pas du tout exagéré, ni en ce qui concernait la Norvège, ni en ce qui concernait la Grèce. Vous preniez les mesures les plus brutales dans ces pays.

R. - Non, en Norvège, nous n'avions rien à dire. Nous avons toujours essayé de changer les affaires là-bas, et au Danemark, nous avons tout fait avant de prendre ces mesures brutales qui étaient nécessaires, en partie, en raison des parachutistes, afin par la suite de les aplanir, et de ne pas les exécuter.

Je crois wue l'on peut prouver par de nombreux documents que justement moi-même, et mes services avaons toujours essayé de changer cet état de chose, et je crois qu'il n'est pas exact de ne prendre qu'une ou deux de mes paroles. J'étais obligé de parler durement. Au cours de nombreuses années de guerre, on peut être obligé d'employer un langage dur. Puis-je dire que bon nombre d'hommes d'Etat étrangers ont parlé de l'extermination de l'Allemagne, je suis certain qu'ils n'y croyaient pas non plus.

Q. - Chaque fois qu'aujourd'hui vous avez été confronté avec un document qui vous attribue un langage dur, ou l'opposé de ce que vous avez dit, vous dites qu'à cette occasion, vous disiez un mensonge diplomatique. C'est à ceci que cela revient. Merci beaucoup.

LE PRESIDENT. - Sir David, en avez-vous fini avec ces documents ?

SIR DAVID. - Oui, merci beaucoup, je le crois.

LE TRIBUNAL S'AJOURNE JUSQU' AU 2 AVRIL 1946 à IO H.